



PACT' MATIERE PLAN D' ACTIONS POUR UN GRAND GENEVE CIRCULAIRE

JUIN 2025

Impressum

PILOTAGE DU PROJET

Le projet PACTE (Plan d'actions concerté pour la transition écologique) a été élaboré dans le cadre du programme Interreg France-Suisse sous le pilotage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (chef de file français) et du Canton de Genève (chef de file suisse).

Il réunit les huit membres du GLCT¹ Grand Genève : le Pôle métropolitain du Genevois français, le Département de l'Ain, le Département de Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région de Nyon, la ville de Genève, le Canton de Vaud et le Canton de Genève.

Pact'Matière est le volet « économie circulaire » de PACTE et représente le plan d'actions pour un Grand Genève Circulaire. Le groupe de travail « Grand Genève Circulaire » (GGC) pilotant cette démarche est représenté par :

- 📍 Canton de Genève (Département de l'économie et de l'emploi (DEE) et Département du territoire (DT))
- 📍 Canton de Vaud, Région de Nyon
- 📍 Ville de Genève
- 📍 Pôle Métropolitain du Genevois Français
- 📍 Département de l'Ain
- 📍 Département de la Haute-Savoie
- 📍 Région Auvergne Rhône Alpes
- 📍 Service Industriels de Genève
- 📍 Fondation pour les Terrains Industriel

Les auteurs et autrices remercient pour leurs contributions l'ensemble des personnes ayant participé aux groupes techniques et aux différents ateliers dont les travaux ont directement nourri ce plan d'actions.

JUIN 2025

LES MANDATAIRES

- 📍 Ecosys, Chemin de la Faucille 5, 1290 Chavannes-des-Bois, Tél. +41 79 963 83 72, maradan@ecosys.com
- 📍 Bureau DAC, Rue Chabrey 23, 1202 Genève, Tél. : +41 79 487 00 04, email : dm@bureau-dac.ch

LE GRAPHISTE

Conception graphique et mise en page : Kalistene.

CRÉDIT PHOTO

Crédit Photos : État de Genève, Metanephros.

1/ Groupement Local de Coopération Transfrontalière

Préambule

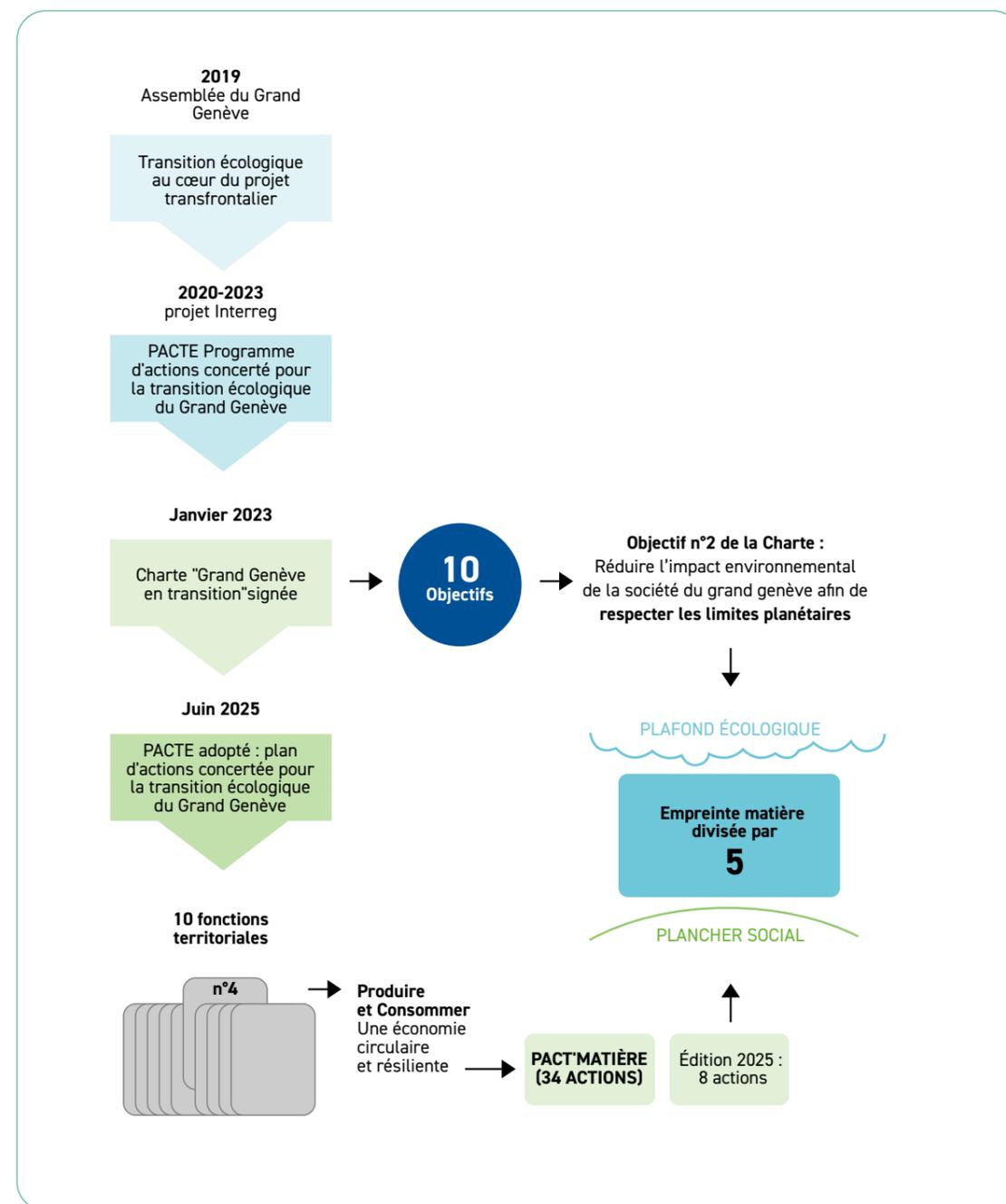
CE DOCUMENT PRÉSENTE PACT'MATIÈRE - LE PLAN D' ACTIONS POUR UN GRAND GENÈVE CIRCULAIRE - SOIT LE VOLET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU PROJET GLOBAL PACTE - PLAN D' ACTIONS CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENEVE. CES PROJETS S' INSCRIVENT DANS UNE DEMARCHE GLOBALE ENGAGÉE PAR LES HUIT MEMBRES DU GRAND GENEVE SOUS L' ÉGIDE DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE (GLCT).

Lors d'un séminaire politique fin 2021, les élus français, genevois et vaudois du Grand Genève ont décidé d'un objectif politique chiffré : réduire l'empreinte matière d'un facteur cinq, en diminuant la quantité de ressources minérales et biologiques consommées de 20 T./hab./an à 4 T./hab./an à l'horizon 2050. C'est le deuxième des dix objectifs de la Charte politique pour la transition écologique du Grand Genève, auquel entend contribuer Pact'Matière.

Ainsi l'ensemble des 34 actions de Pact'Matière vise à réduire l'impact matière de la société du Grand Genève afin de respecter les limites planétaires, grâce à la promotion de l'économie circulaire sur l'ensemble du territoire. 8 d'entre elles - intitulées « Premières actions - Edition 2025 » - ont été priorisées pour initier dès maintenant les premières étapes de ce plan d'actions.

Le plan d'actions Pact'Matière se place à l'horizon 2035 en complément des mesures prises par chacun des membres du GLCT Grand Genève ainsi que leurs partenaires et les collectivités publiques maîtres d'ouvrage. Les actions proposées ne se substituent donc pas à celles des acteurs du territoire qui disposent des compétences statutaires et des moyens propres. Elles visent principalement à développer la coordination transfrontalière, stimuler des partenariats franco-suisse et renforcer les conditions de leur mise en œuvre. Par ailleurs, avec ses 8 actions prioritaires, Pact'Matière ne doit pas être considéré comme un recueil exhaustif d'actions, mais comme une première série de mesures sélectionnées à partir d'un volant d'action beaucoup plus large. La sélection des actions a été opérée en fonction de leur contribution aux objectifs de la Charte politique, de leur caractère transfrontalier et de la volonté et la capacité des membres du Grand Genève dûment compétents pour les déclencher.

L'économie circulaire, un axe incontournable et transversal de la transition écologique engagée dans le Grand Genève



Sommaire

Préambule.....	4
PARTIE 1 :	
CONTEXTE, VISION ET OBJECTIFS	9
1/Contexte et vision	10
2/Constitution et objectifs de Pact'Matière.....	13
3/Économie circulaire et Grand Genève.....	15
3.1 - Les principes de l'économie circulaire	15
3.2 - Opportunités et facteurs de risques en matière d'économie circulaire	17
3.3 - Le Grand Genève : des opportunités de collaboration et de co-financement.....	18
3.4 - L'empreinte matière du Grand Genève.....	19
Bâtiment et travaux publics (BTP).....	20
Industries agroalimentaires.....	21
Industries des machines et équipements.....	21
Autres filières	21
4/Les effets de la frontière au sein du Grand Genève	22
4.1 - Contraintes	22
4.2 - Opportunités.....	22
4.3 - Douanes et frontières franco-suisse	23
5/Politiques d'économie circulaire – la juste échelle.....	24
5.1 - En France	25
5.2 - En Suisse.....	26
5.3 - Au niveau européen.....	27
6/Vu d'ailleurs : exemples de stratégies d'économie circulaire	28
6.1 - Amsterdam	28
6.2 - Grand Paris.....	29
6.3 - Luxembourg	30
6.4 - Bâle	30
6.5 - Synthèse des stratégies examinées	30
PARTIE 2 :	
MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE PACT'MATIÈRE	33
7/Construction du plan d'actions Pact'Matière	34
7.1 - Engagements politiques et leviers d'action	34
7.2 - Choix des domaines et des filières stratégiques	36
7.3 - Choix des actions prioritaires pour l'Édition 2025	37
PARTIE 3 :	
LISTES DES ACTIONS DE PACT'MATIÈRE.....	39
8/Actions transversales.....	40
9/Actions pour le BTP et la construction	42
10/Actions pour les biens de consommation.....	45
11/Actions pour l'agriculture et l'alimentation	47
12/Actions pour l'industrie	48
PARTIE 4 :	
PREMIERES ACTIONS – ÉDITION 2025.....	51
Conclusion.....	72
ANNEXES	73
Annexe 1 : Processus de consultation	74
Annexe 2 : Glossaire	76
Annexe 3 : Définitions.....	77
Annexe 4 : Tableau récapitulatif des 34 actions de Pact'matière	79
Annexe 5 : Bibliographie.....	82
Annexe 6 : Recueil d'initiatives existantes sur le Grand Genève (état juin 2025)	84



PARTIE 1 :
CONTEXTE, VISION
ET OBJECTIFS

1. Contexte et vision

L'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière² (GLCT) Grand Genève a affiché la volonté en juillet 2019 d'inscrire la transition écologique comme ligne directrice des réflexions transfrontalières. Ces dernières ont abouti en juin 2022 puis en janvier 2023 à l'adoption, respectivement la signature par les huit collectivités du GLCT de la *Charte Grand Genève en transition*³. En juin 2025, le plan d'actions PACTE⁴ a été adopté.

Cette Charte présente la vision d'avenir pour l'agglomération transfrontalière, fixe les orientations stratégiques et le cadre d'actions communs dans le but de répondre à l'urgence climatique et de préserver les ressources vitales partagées. Dix objectifs communs y sont fixés (Figure 1), dont celui de réduire l'impact environnemental de la société du Grand Genève afin de respecter les limites planétaires.

En terme quantitatif, l'objectif précédent vise la réduction par un facteur cinq de l'empreinte matière d'ici à 2050.

L'« empreinte matière » est un indicateur qui mesure la quantité de matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale, y compris les flux indirects (matières premières utilisées lors de la production à l'étranger, lors du transport, etc.). L'empreinte matière est habituellement rapportée à la taille de la population ou de l'économie.

Dans ce cadre, la formulation d'un plan d'actions pour le renforcement de la circularité de l'économie dans le Grand Genève constitue une étape prioritaire afin de réduire l'empreinte matière et les émissions indirectes⁵ résultant de ses territoires.

C'est pourquoi en février 2021, le groupe de travail Grand Genève circulaire (GGC), composé de représentants des huit partenaires du GLCT Grand Genève et de deux structures publiques genevoises⁶ avec lesquelles les premières réflexions ont été engagées dans ce domaine, a été constitué. Il a pour mission d'éclairer les enjeux de l'économie circulaire à l'échelle régionale, de mettre en relation les institutions locales et d'encourager le développement, l'opérationnalisation et le monitoring d'une économie circulaire au sein du Grand Genève.

Dans cette optique, l'étude réalisée conjointement entre 2021 et 2022 par les SIG, l'État de Genève et le Grand Genève *Accélération de l'économie circulaire du Grand Genève*⁷ propose un état des lieux du Grand Genève circulaire et identifie des filières stratégiques et les opportunités d'actions qui s'y rattachent tant pour le secteur public que pour le secteur privé (voir Partie 3).

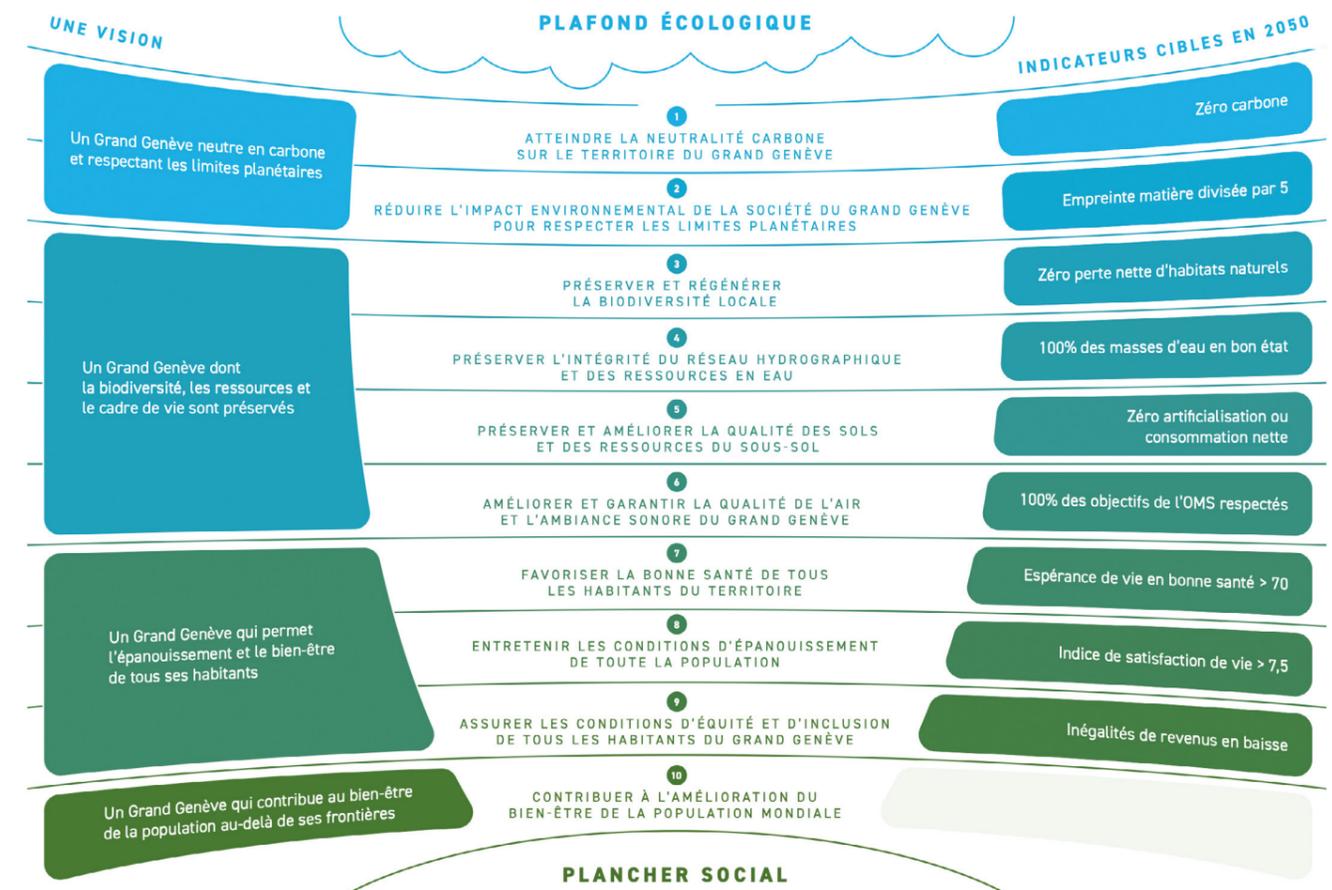
L'étude a été accompagnée d'un séminaire politique en novembre 2021 auquel ont pris part les principaux responsables politiques du Grand Genève. Les acteurs y ont adopté huit propositions d'engagement public, articulées autour de la vision d'un mode économique circulaire à l'échelle locale (Figures 2 et 3).

2/ Le GLCT comprend la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Canton de Genève, le Canton de Vaud, la Ville de Genève, la Région de Nyon, le Pôle métropolitain du Genevois français et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

3/ https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Charte_Grand_Geneve_en_Transition_2023.pdf

4/ Le plan d'actions PACTE permet de tracer un chemin pour nos collectivités afin de concrétiser la vision du Grand Genève esquissée dans la Charte à l'horizon 2050 : celle d'un Grand Genève qui a réussi sa transition écologique. Le plan d'actions constitue ainsi une déclinaison opérationnelle des 10 objectifs de la Charte de transition écologique et de pistes pour l'action. Le projet PACTE Grand Genève est soutenu par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Suisse 2014-2020 et a bénéficié ainsi d'un soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER) ainsi que de fonds fédéraux.

Figure 1 : Extrait de la Charte Grand Genève en transition - Objectifs



5/ Les collectivités européennes, dont les territoires du Grand Genève, sont en effet caractérisées par des importations nettes d'émissions de CO₂ par habitant élevées, malgré le fait que les émissions résultant de leur production soit relativement faible (OFEV, 2022).

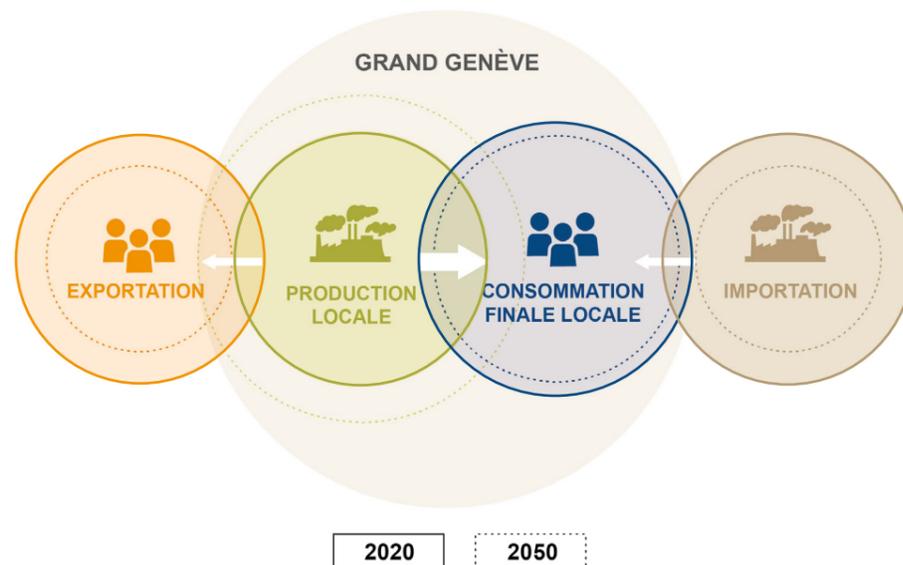
6/ Les Services industriels de Genève (SIG) et la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI).

7/ Les documents 1# Diagnostic du métabolisme économique du territoire ; 2# Analyse des opportunités de circularité des filières stratégiques ; 3# Proposition de feuille de route pour une économie circulaire ; 4# Résumé du séminaire politique de novembre 2021 sont disponibles sous ce lien. <https://www.grand-geneve.org/economie-circulaire/>

Figure 2 : Principes du Grand Genève en matière d'économie circulaire à l'horizon 2035

LES VALEURS ONT CHANGÉ : LE CONSOMMATEUR EST PLUS ENCLIN À ACHETER DES PRODUITS LOCAUX, CONSOMME MOINS MAIS MIEUX. LE LOCAL, LE DURABLE, LE RÉPARABLE ET LE RECYCLABLE DEVIENNENT GAGES DE QUALITÉ ET MARQUES DE VALEUR.
LA POPULATION ET LES ENTREPRISES SONT ACCOMPAGNÉES ET LES MOYENS SONT FACILITÉS POUR LEUR PERMETTRE DE TROUVER DES SOLUTIONS ADAPTÉES ET CONCRÈTES.
LE SECTEUR PUBLIC ASSUME SON RÔLE DE LEADER POUR IMPULSER, ACCOMPAGNER, COORDONNER ET METTRE EN VALEUR.
LES MÉTIERS LIÉS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, COMME LES RÉPARATEURS, MAIS AUSSI LE BÉNÉVOLAT, LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX SONT VALORISÉS.
LE TERRITOIRE EST CONÇU COMME UN ENSEMBLE DE MINES URBAINES QUI CONTRIBUENT À CE QU'IL SOIT MOINS DÉPENDANT DES IMPORTATIONS.
UN TRAVAIL IMPORTANT A PERMIS DE LEVER LES OBSTACLES ET TROUVER LES OPPORTUNITÉS DANS LE TRANSFRONTALIER AFIN D'ARRIVER À UNE FAÇON DE FAIRE ET UNE VISION COMMUNE.
LES ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET LES PARTICULIERS PRINCIPALEMENT CONCERNÉS SONT MOBILISÉS ET MIS EN RÉSEAUX.
LA DÉPENDANCE AUX IMPORTATIONS A DIMINUÉ.

Figure 3 : Vision politique du Grand Genève en matière d'économie circulaire



2. Constitution et objectifs de Pact'Matière

L'économie circulaire adresse l'ensemble des enjeux liés à l'optimisation des flux de matière et d'énergie. Au niveau stratégique, l'économie circulaire comporte des synergies avec les domaines de l'énergie, de la protection du climat, de l'agriculture et du développement économique (attractivité, employabilité). Elle souligne aussi la nécessaire cohérence entre les stratégies, qu'elles soient sectorielles ou portant sur des thématiques transversales.

Le groupe de travail Grand Genève circulaire (GGC), avec les mandataires, a travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions appelé « Pact'Matière » afin de favoriser l'essor de l'économie circulaire dans le Grand Genève. Son origine découle du constat suivant : renforcer la circularité de nos modèles économiques nécessite une action coordonnée aux échelles locales, régionales et nationales.

Pact'Matière a pour objectif de contribuer à la réduction de l'empreinte matière du Grand Genève par un facteur de cinq d'ici 2050. Il s'agit du deuxième indicateur cible de la Charte du Grand Genève en transition (Figure 4) adoptée le 23 juin 2022 et signée le 26 janvier 2023 par les élus du GLCT Grand Genève.

Figure 4 : Extrait de la Charte Grand Genève en transition - Objectif politique n°2

2

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND GENÈVE POUR RESPECTER LES LIMITES PLANÉTAIRES

NOTRE OBJECTIF CIBLE :

Réduire d'un facteur 5 l'empreinte matière (ou empreinte matérielle) du Grand Genève en 2050.

QUEL EST L'ENJEU ?

L'activité humaine a aujourd'hui des impacts qui perturbent les équilibres écologiques globaux et ce bien au-delà de la seule question climatique. La principale source de ces perturbations est notre consommation matérielle de ressources biologiques et minérales qui sont trop souvent exploitées sans soucis de leur régénération et de leurs capacités de recyclage. Il est possible de considérablement réduire notre empreinte matière par le développement d'une économie à la fois plus sobre et fondée sur la proximité et circularité (éco-conception, réparation, réemploi, re-fabrication, recyclage).

L'empreinte matière représente la quantité de ressources minérales et biologiques mobilisée pour répondre aux besoins d'une personne ou d'une société. On estime qu'une empreinte matière de l'ordre de 4 tonnes par habitant et par an pourrait être soutenable à l'échelle mondiale. L'empreinte matière d'un Grand Genevois est actuellement proche de 20 t/hab/an.

DES PISTES POUR L'ACTION



Accompagner la transition du tissu économique régional et encourager la transition des entreprises.



Concrétiser les projets d'économie circulaire et favoriser la consommation locale et les circuits courts.

2. Constitution et objectifs de Pact'Matière

Pact'Matière est un document en constante évolution, il comprend les actions devant permettre à l'économie et la société du Grand Genève d'évoluer conformément à la vision 2035 décrite par les élus du Grand Genève (lors du séminaire politique de novembre 2021, Figures 2 et 3). Il constitue un relais transfrontalier entre les stratégies d'économie circulaire nationales et les collectivités du territoire. Pact'Matière constitue aussi une opportunité d'anticiper et de faciliter l'appropriation des pratiques et modèles d'affaires de l'économie circulaire par les acteurs privés, notamment au regard des changements législatifs attendus en la matière aux échelons nationaux et européens.

Pact'Matière vise plus spécifiquement le renforcement des initiatives existantes, dont une liste non exhaustive est fournie dans l'annexe 6, l'essor et la mise en œuvre d'actions nouvelles, la création des conditions de répliation et l'identification des synergies possibles sur le plan transfrontalier.

Concrètement, Pact'Matière identifie les leviers nécessaires à l'atteinte de l'indicateur cible de la Charte du Grand Genève en transition (réduire d'un facteur 5 l'empreinte matière d'ici à 2050 par rapport à 2020) et priorise les actions qui sont

réalisables à l'échelle du Grand Genève, c'est-à-dire celles sur lesquelles le GLCT Grand Genève et/ou les politiques locales coordonnées exercent une influence significative. Pact'Matière comprend un plan d'actions général (partie 3), et un plan d'actions priorisé (partie 4, Premières actions - Édition 2025) dont les objectifs sont d'opérationnaliser la transition de l'économie du territoire vers un schéma circulaire.

Les objectifs de Pact'Matière sont également de renforcer la compréhension du contexte franco-valdo-genevois en matière d'économie circulaire, de sensibiliser l'ensemble des acteurs à celle-ci et de soutenir la collaboration des collectivités publiques du Grand Genève dans les domaines de la transition écologique.

Dans une certaine mesure, Pact'Matière fait œuvre de pionnier puisqu'il s'agit du premier plan d'actions local transnational en matière d'économie circulaire. Dans cette perspective, il a l'ambition d'encadrer et de faciliter les collaborations entre les collectivités françaises et suisses du Grand Genève. Il en résulte des défis importants en termes de gouvernance et de financement pour les collectivités du Grand Genève.

3. Économie circulaire et Grand Genève

3.1 LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Largement répandu, le modèle d'économie linéaire (Figure 5) consiste à extraire les matières premières disponibles pour fabriquer, consommer puis éliminer des produits dans une optique de consommation rapide et à grande échelle. Parmi les retombées négatives de ce système se trouvent la raréfaction des ressources, des quantités de déchets

importantes et un impact environnemental conséquent. Les limites de ce processus de production poussent au développement de nouveaux modèles économiques répondant mieux aux exigences de préservation des ressources et de l'environnement⁸.

Figure 5 : Schéma d'un système économique linéaire (OFEV, 2022)



L'économie circulaire (Figure 6) apparaît dès lors comme une alternative fondamentale. Elle connaît plusieurs définitions, dont les principes restent cependant alignés.

« L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets (flèches grises dans la Figure 6). En pratique, cela implique de réduire les déchets au minimum. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues autant que faire se peut dans le cycle économique grâce au recyclage. Elles pourront ainsi être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur. »

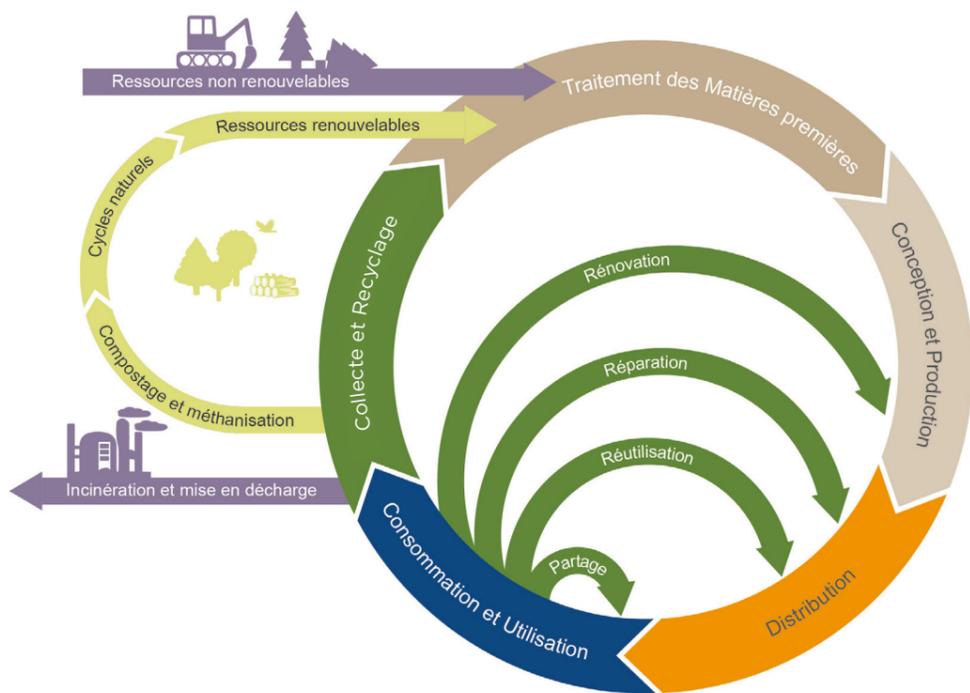
Union Européenne, 2023

« L'économie circulaire réintègre les matériaux et les produits dans le circuit (flèches vertes dans la Figure 6). En conséquence, elle nécessite moins de matières premières qu'un système linéaire. De plus, elle permet aux produits de conserver leur valeur plus longtemps et génère moins de déchets. L'économie circulaire englobe l'entier du cycle des matières et des produits, à savoir l'extraction, la conception, la production, la distribution, l'utilisation sur une durée aussi longue que possible et le recyclage. Elle demande ainsi une approche différente de la part de tous les acteurs. »

Office Fédéral de l'Environnement, 2022

8/ Site web de l'Office fédéral de l'environnement, économie circulaire <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/economie-circulaire.html>

Figure 6 : Économie circulaire et boucles de circularité (OFEV, 2022)



Par ailleurs, selon Circle Economy, l'économie circulaire repose sur 4 principes⁹ :

- Réduire les flux (narrow flows). Utiliser moins de ressources, notamment grâce aux leviers suivants : Éco-conception et design circulaire, modèles d'affaires, multifonctionnalité, réduction de la consommation.
- Ralentir les flux (slow flows). Utiliser les ressources plus longtemps, et ainsi réduire la vitesse d'extraction des matières premières ainsi que les impacts sur les ressources naturelles associés. Parmi les leviers identifiés : Design et matériaux durables, réparations, réemploi.
- Régénérer les flux (regenerate flows). Utiliser des ressources plus propres afin de maintenir les écosystèmes naturels, par exemple au travers d'une transition vers des énergies propres, une agriculture régénérative, et l'utilisation de matériaux biosourcés.
- Fermer les cycles (cycle flows). Offrir une seconde vie aux matériaux et aux produits en améliorant leur collecte et la création de valeur à chaque étape de leur réutilisation pour pleinement réaliser les boucles de circularité.

Ainsi, ce système économique contribue à réduire la consommation de matières premières en se fondant sur des concepts tels que la sobriété, l'éco-conception, l'économie de fonctionnalité et l'écologie industrielle. Dans la finalité, la dépendance aux importations est réduite, ainsi que l'impact environnemental, localement, mais aussi à l'étranger.

9/ <https://www.circle-economy.com/circular-economy/what-is-the-circular-economy>
 10/ L'économie circulaire : Une opportunité économique et environnementale pour la Suisse ? CleantechAlps, 2021
 11/ 100 francs de production locale induisent 61 francs supplémentaires, à travers les sous-traitants mobilisés pour transformer et distribuer les biens ainsi produits. Il s'agit des effets indirects et induits (effet multiplicateur). source : Utopies – Metabolic (2022). Accélération de l'économie circulaire du Grand Genève.
 12/ Voir notamment les sondages comme : https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2022/12/Les-salaries-et-la-transformation-de-l'entreprise-impact-et-risques_Rapport-detailleVDEF.pdf ou <https://presse.ademe.fr/2021/06/etude-de-l'institut-csa-pour-linkedin-et-lademe-78-des-salaries-choisiraient-a-offres-equivalentes-de-rejoindre-une-entreprise-engagee-pour-la-transition-ecologique.html>;
 13/ Exemple tiré d'une intervention lors de l'atelier sur l'économie circulaire faite par le DEE le 21 mars 2023

3.2 OPPORTUNITÉS ET FACTEURS DE RISQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ¹⁰

L'économie circulaire présente des avantages pour le renforcement du tissu économique et industriel local. En effet, parmi les effets attendus des boucles de circularité, se trouve un glissement de la relation que le consommateur entretient avec le produit possédé, vers celle de l'usage qu'il en retire. Par conséquent, le lien tissé avec les entreprises change, notamment en raison d'attentes accrues envers des services de proximité (réparation, reprise, prêt, etc.) et un impact matière et environnemental moindre.

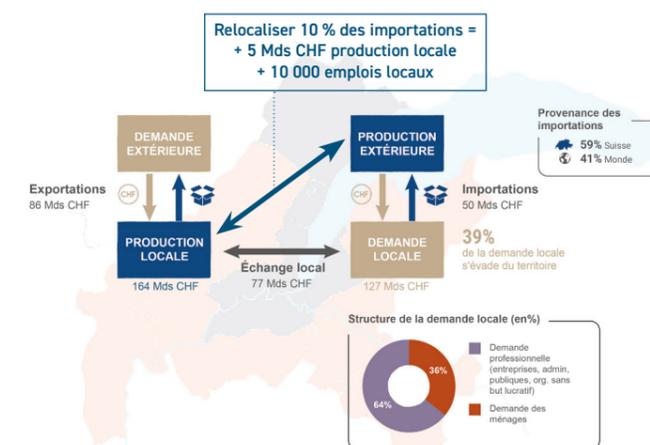
suivantes (au travers des réparations ou revalorisations par exemple), l'économie circulaire agit comme un facteur de réindustrialisation à l'échelle régionale. En effet, la remise en état, les filières de réutilisation ou de mutualisation sont des activités souvent peu présentes à l'échelle locale. Cette situation résulte d'une spécialisation accrue et d'une perte des savoir-faire de nos économies, notamment due à la compétitivité internationale sur les plans technique et salarial.

En relocalisant ainsi une partie de la valeur ajoutée des produits, qu'il s'agisse de leur première vie ou des

En conséquence, le développement de l'économie circulaire représente un potentiel de développement économique régional.

À l'échelle du Grand Genève, substituer 10% des importations par des échanges locaux générerait une production dont la valeur est estimée à 5 milliards de francs, ce qui correspond à environ 10 000 emplois, et près de 8 milliards de francs si les effets indirects et induits sont pris en compte.¹¹

Figure 7 : Retombées d'un scénario local shift 10%



L'économie circulaire agit également sur la résilience du tissu économique au travers d'une chaîne de valeur plus transparente et plus robuste, à la fois face aux risques d'approvisionnement, réputationnels et financiers caractéristiques des marchés internationaux, car elle joue sur la relocalisation des compétences et vise à réduire la dépendance aux importations et les dommages environnementaux. Finalement, l'économie circulaire promeut une responsabilité et des valeurs liées à la transition écologique qui renforcent la motivation et la loyauté des employés envers les entreprises¹².

parfois en termes légaux (par exemple, certaines réglementations liées à la santé et à la sécurité peuvent chercher à limiter les risques liés aux nouveaux matériaux/processus et ainsi présenter des barrières à l'innovation¹³) mais aussi au niveau physique (par exemple, une taille du gisement à l'échelle locale trop peu conséquente).

L'économie circulaire rencontre néanmoins plusieurs obstacles. En premier lieu, le prix des matières recyclées est souvent plus élevé que celui des matériaux neufs. La réparation et la mise à niveau ou aux normes d'objets et d'équipements représentent une alternative coûteuse pour les acteurs. Certaines conceptions de produits limitent également ces options, rendant l'allongement de leur durée d'usage difficile voire impossible. Les investissements nécessaires à l'opérationnalisation de boucles circulaires sont souvent élevés et la mise en œuvre reste complexe,

De plus, la majeure partie des producteurs poursuivent à ce jour une stratégie économique basée sur la vente d'objets et d'équipements et non la vente des services associés, selon un modèle d'affaires commercial et publicitaire qui associe prospérité et possession d'objets de technologie récentes et neuves.

Pour pallier le manque de compétences locales en matière de réparation, maintenance et remise à neuf ainsi que leur coût élevé, les valorisations et le recyclage sont régulièrement sous-traités à l'étranger. Leur bénéfice écologique est réduit du fait du manque de contrôle et des services de transport.

À l'échelle du Grand Genève, la frontière constitue un défi additionnel mais crée également des opportunités.

3.3 LE GRAND GENÈVE : DES OPPORTUNITÉS DE COLLABORATION ET DE CO-FINANCEMENT

Le GLCT Grand Genève est un groupement de collectivités publiques de part et d'autre de la frontière franco-suisse, avec plus d'1 million d'habitants et 553'000 emplois¹⁴.

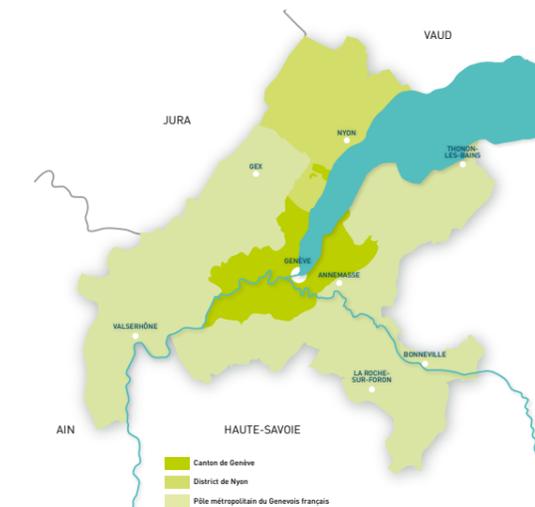
Le bassin du Grand Genève est une agglomération caractérisée par un fort dynamisme économique et démographique. Selon l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST), le territoire a connu une croissance moyenne de 13'400 habitants et de 5'700 emplois supplémentaires par an entre 2012 et 2019. Le taux de croissance sur cette période s'élève à 1.7%, plus élevée que celui des agglomérations de Zürich (1.45%) et du Grand Lyon (1%). Ce dynamisme économique est sans doute dopé par l'effet de la frontière, et notamment le différentiel entre les salaires français et suisses, rendant le centre de l'agglomération particulièrement attractif pour les travailleurs.

Instance de pilotage transfrontalière, l'entité juridique du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève voit le jour en 2013 autour de 8 partenaires, à savoir, côté français, le Pôle Métropolitain du Genevois Français (117 communes), le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et, côté suisse, le Canton de Genève (45 communes), la Ville de Genève, le Canton de Vaud et la Région de Nyon (47 communes). La Confédération suisse et l'État français sont des membres associés.

La collaboration des collectivités au sein du Grand Genève est riche d'initiatives et a permis le développement de plusieurs projets à différentes échelles et dans plusieurs domaines. C'est par exemple le cas dans le domaine de la mobilité et de l'urbanisation à travers les générations successives du Projet d'Agglomération déposées auprès de la Confédération, ou dans le cadre de l'élaboration de la *Vision Territoriale Transfrontalière 2050 (VTT)*¹⁵. D'autres actions coordonnées comme les contrats corridors transfrontaliers, l'organisation de deux éditions des Assises européennes de la transition énergétique, l'élaboration du Pact'Air (programme transfrontalier de lutte contre la pollution de l'air) ou la sensibilisation à la pollution lumineuse « La Nuit est belle ! » sont mises en place en partenariat avec les acteurs du territoire (plus de 180 communes participantes dans le cadre de cette action)¹⁶.

Plus récemment encore, la concrétisation d'une coopération transfrontalière autour de la culture a porté la création d'un fonds commun à hauteur de 100'000 CHF/€. Grâce à celui-ci, le Pôle Métropolitain du Genevois Français, la Ville ainsi que le Canton de Genève, et l'Association des communes genevoises ont pour objectif de soutenir les actions transfrontalières dans le domaine culturel, avec comme pilier la transition écologique¹⁷.

La présente mise en place d'un volet économie circulaire à l'échelle du GLCT Grand Genève vient compléter le large éventail de projets existants et renforcer la coordination des actions et la coopération entre les acteurs.



2 PAYS La Suisse et la France	209 COMMUNES
2 CANTONS SUISSES Genève et Vaud	2000 KM²
2 DÉPARTEMENTS FRANÇAIS L'Ain et la Haute-Savoie	1'027'000 HABITANTS
1 RÉGION FRANÇAISE Auvergne-Rhône-Alpes	553'000 EMPLOIS

Avec plus d'un million d'habitants et plus de 553'000 emplois, ce territoire est l'un des plus dynamiques d'Europe. Source habitants et emplois : NST 2019

14/ Voir document Grand Genève, mode d'emploi. Juin 2022 (https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/grand-geneve-mode-emploi_juin_2022.pdf)

15/ https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/02_Vision-territoriale-transfrontaliere_20062024.pdf

16/ <https://www.lanuitestbelle.org/la-collaboration-transfrontaliere/>

17/ Voir le Dauphiné libéré du 3 février 2023 : « Ils ont créé le premier fonds transfrontalier dédié à la culture »

18/ Dans l'étude SIG, État de Genève & Grand Genève (2022), les importations désignent les biens et services consommés dans le territoire du Grand Genève et qui sont produits hors de ce territoire.

19/ SIG, État de Genève & Grand Genève (2022)

3.4 L'EMPREINTE MATIÈRE DU GRAND GENÈVE

Au regard de l'impact de la région, l'empreinte matière des biens et services consommés par le territoire est 13 fois supérieure à celle de la production selon l'étude *Accélération de l'économie circulaire du Grand Genève*. Ceci reflète le fait que 40 % de la demande du territoire est satisfaite par le biais d'importations¹⁸, pour une valeur de 50 Mds de CHF (représentant 101'000 emplois). Les importations par activité économique sont indiquées dans la Figure 8.

Les auteurs de l'étude insistent sur l'utilisation du terme d'empreinte matière qui comprend « l'ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale, y compris les flux indirects (matières premières utilisées lors de la production à l'étranger, lors du transport, etc.) ». L'empreinte matière du Grand Genève est estimée pour l'année 2019 entre 19¹⁹ et 27²⁰ t/hab./an selon les sources. L'empreinte carbone, quant à elle est évaluée entre 10²¹ et 11,2²² tonnes de CO₂ équivalent par an et par habitant.

L'empreinte matière du Grand Genève retenue par la Charte du Grand Genève en transition est de 20 tonnes par habitant et par an, tandis que l'empreinte carbone s'élève à 11,2 tonnes de CO₂ par habitant et par an. Sur cette base, la Charte fixe pour objectifs de réduire par 5 l'empreinte matière par rapport à 2020 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050^{23,24}.

Figure 8 : Panorama des postes d'importation (SIG, État de Genève & Grand Genève, 2022)

POSTES D'IMPORTATION	POTENTIEL ECONOMIQUE		DEPENDANCE AUX IMPORTATIONS	
	Importations (en millions de francs suisses)	Contenu en emplois	Part de la demande locale satisfaite par les importations	Part des importations provenant de l'étranger
Consulting / Experts	5 271	14 083	53%	39%
Machines / Equipements	4 587	6 094	67%	71%
Transports / Logistique	4 241	7 689	50%	35%
Banque, finance, assurance	3 887	5 144	38%	46%
Produits pharmaceutiques et médicaux	3 593	2 056	85%	55%
Bâtiment, travaux publics	3 575	10 882	35%	4%
Commerce, négoce	3 419	6 502	22%	74%
Industries agro-alimentaires	2 825	4 551	82%	23%
Energie	2 726	1 083	56%	6%
Santé, éducation, social	2 332	11 125	13%	52%
Activités immobilières	2 317	335	23%	1%
Information / Communication	2 147	3 570	60%	24%
Sièges sociaux / Bureaux	1 231	884	26%	52%
Métallurgie	1 211	3 372	72%	54%
Chimie	1 058	1 190	68%	83%
Services support aux entreprises	870	4 123	33%	39%
Foresterie, travail du bois, meubles	715	2 226	81%	41%
Agriculture, pêche	606	3 786	83%	31%
Mode, textiles, accessoires	586	1 526	87%	98%
Papier, carton, imprimerie	546	1 411	86%	37%
Produits minéraux, matériaux de construc	539	893	81%	47%
Plastique, caoutchouc	503	1 142	93%	79%
Services automobiles (vente, location, en	460	2 208	40%	42%
Hotellerie, restauration	294	1 722	9%	10%
Loisirs / Culture / Sport	292	1 300	16%	72%
Activités extractives	134	233	67%	29%
Services urbaines	91	185	8%	19%
Services à la personne	40	1 650	15%	31%

20/ UNIL, 2021. https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Charte_Grand_Geneve_en_Transition_2023.pdf p. 40 :

21/ SIG, État de Genève & Grand Genève (2022)

22/ Charte Grand Genève en transition (sur la base du bilan carbone 2012)

23/ L'étude SIG, État de Genève & Grand Genève (2022) en conclut que la voie vers une économie soutenable passe par une réduction de l'empreinte matière par habitant (entre 3 et 6 t/hab./an d'ici à 2050) et de l'impact carbone (entre 1.6 et 2,8 t CO₂ eq./hab./an d'ici à 2050)

24/ Côté État de Genève, l'objectif de neutralité carbone a été fixé dans le cadre de la déclaration d'urgence climatique du Conseil d'État du 4.12.2019, pour donner suite à l'adoption par le Grand Conseil de la motion 2520.

L'étude SIG, État de Genève & Grand Genève (2022) identifie également six « filières à fort enjeux », en termes de possibilité d'actions et d'empreinte matière, compte tenu de leur impact territorial, de leurs importations et de la demande régionale : Industrie des machines et équipements, Industrie pharmaceutique et produits de santé, Bâtiments et travaux publics, Industries chimiques, Industries agro-alimentaires, Services urbains. Ces filières regroupent 43% des importations identifiées comme problématiques,

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

En 2019, la filière BTP représente avec 7,1 Mt par habitant le premier poste de l'empreinte matière du territoire du Grand Genève en termes de consommation finale. Concernant l'empreinte carbone, la filière BTP est à l'origine de 2,1 Mt CO₂ par habitant. Par ailleurs, le secteur BTP du Grand Genève est également fortement dépendant des importations de machines et équipements, détaillés ci-dessous, ainsi que des produits métalliques, et autres produits minéraux et matériaux de construction.

Cependant, la filière BTP parvient à capter une plus large part de la demande du territoire du Grand Genève que les autres filières. En effet, « seule » 35% de la demande locale est satisfaite par des importations. Cependant, elle génère dans l'ensemble la plus forte empreinte carbone parmi les filières identifiées, et mobilise le plus de matériaux à extraire du sous-sol. Les ménages et les activités immobilières représentent une forte part de la demande locale.

notamment en termes d'impacts environnementaux et de vulnérabilité des approvisionnements.

Pour trois de ces filières (BTP, industries agro-alimentaires, et machines et équipements,) les rôles et actions prioritaires du secteur public dans la mise en place d'une économie circulaire ont été identifiés au cours d'ateliers réunissant une cinquantaine d'acteurs publics et économiques des branches concernées. Ces travaux constituent un ancrage important pour la rédaction de Pact'Matière.

La vision qui a émergé lors des ateliers avec les acteurs économiques pour cette filière s'articule autour de plusieurs piliers : la sobriété constructive, des circuits courts et circulaires, une valorisation des ressources locales. Parmi les leviers de mise en œuvre, l'accent est mis sur l'inventaire des ressources du parc immobilier grand genevois, afin de faire de la déconstruction une mine de matières et de limiter l'usage de ressources nouvelles. La généralisation des pratiques de réemploi d'éléments constructifs (fenêtres, parquets etc.) et un déploiement du potentiel des matériaux biosourcés s'imposent également comme des objectifs pour la filière. Il est par ailleurs relevé le besoin en sites de stockage et de structures logistiques associés à cette nouvelle vision de la construction durable.

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Les industries alimentaires représentent le troisième poste de la consommation finale en termes d'empreinte matière au sein du Grand Genève, avec 2,1 Mt par habitant en 2019. Les émissions de gaz à effet de serre sont également élevées, à 1,1 Mt CO₂ eq par habitant.

Au niveau de la demande locale, deux secteurs se distinguent au sein de la filière agro-alimentaire : les ménages et l'hôtellerie-restauration. La filière au sein du Grand Genève ne répond à l'heure actuelle qu'à une faible part de la demande locale (18%), notamment dû à la faiblesse de l'industrie de la transformation qui expérimente d'important taux de fuite. Dans l'ensemble, l'industrie agro-

alimentaire locale recourt aux importations (produite hors du Grand Genève) pour 88% de ses achats de produits agricoles, presque exclusivement auprès des élevages laitiers. Ceci est lié à la prépondérance de la fabrication de fromage dans l'industrie locale, alors que l'élevage de vaches laitières propose une production insuffisante sur le territoire franco-valdo-genevois.

La vision pour 2035 qui s'est imposée lors des ateliers souligne l'importance de la place faite aux produits locaux et un partage équitable de la valeur. Une viande consommée en moindre quantité est couplée à une demande en matière de bien-être animal plus forte.

INDUSTRIES DES MACHINES ET ÉQUIPEMENTS

Cette filière représente une large gamme d'activités, et notamment les produits informatiques et électroniques, l'horlogerie, la mécatronique, l'usinage complexe, les appareils à visée médicale etc. Au niveau de la consommation finale, la filière est à l'origine de 233kt d'empreinte matière par habitant en 2019, ainsi que de 190 kt par habitant de CO₂ équivalent. Au total 67% de la demande locale en machines et équipements est satisfaite par des importations (c'est-à-dire provenant de l'extérieur du territoire du Grand Genève), ce qui représente plus de 6000 emplois soutenus hors du territoire.

Lors des ateliers avec les acteurs économiques, une vision commune s'est articulée autour du réemploi des équipements numériques et d'une circulation la plus longue possible des appareils, matériaux, et pièces détachées. L'écoconception et une production décentralisée de pièces de rechange par les fablabs ou les micro-production permet de rallonger la durée de vie. Le Grand Genève doit également être vu comme une opportunité de minage urbain, notamment pour les semi-conducteurs et autres minerais et métaux rares.

AUTRES FILIÈRES

Les filières détaillées ci-dessus ont un potentiel de réduction de l'empreinte matière fort et présentent des opportunités de sobriété et de relocalisation de la demande. Ces caractéristiques guident l'élaboration du présent programme d'actions.

La majorité des autres filières étudiées par l'étude SIG, État de Genève & Grand Genève (2022) présentent également des opportunités de boucles de circularité. Elles feront par conséquent également l'objet de Pact'Matière, soit en tant que filière identifiée comme stratégique, soit au sein de mesures transversales.

Quelle que soit la filière, la logique générale repose sur la promotion d'une forme de sobriété : il s'agit de consommer « moins, mais mieux » les ressources matérielles nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants et au bon fonctionnement de l'économie locale.

4. Les effets de la frontière au sein du Grand Genève

4.1 CONTRAINTES

La présence de frontières, à la fois nationales entre la France et la Suisse, et cantonales, entre les cantons de Vaud et de Genève ont compliqué la répartition harmonieuse des réalités économiques de la région. Sur un territoire composé à 40% par des espaces naturels et des forêts, et à 33% par les cultures, seuls 11% le sont par les espaces urbains, dont les plus denses sont concentrés à et autour de Genève, qui draine une grande partie des emplois.

Le canton de Genève concentre sur son territoire une grande part de l'activité économique de l'agglomération, et les surfaces disponibles sont sujettes à une très forte pression foncière. Il en résulte un déséquilibre dans la localisation des logements et des emplois, en conséquence de quoi, la mobilité individuelle connaît une augmentation continue, reflétée dans les 660'000 passages quotidiens des frontières cantonales genevoises (2019)²⁵.

La forte centralité du canton et de la ville de Genève et les écarts dans la valeur du foncier et les niveaux des salaires de part et d'autre des frontières nationales, sont sources de tensions.

4.2 OPPORTUNITÉS

Les disparités de mécanismes politiques et de réalités locales de part et d'autre de la frontière représentent également des opportunités que le GLCT Grand Genève peut exploiter.

Les opportunités offertes par les frontières reposent sur ces principaux différentiels²⁸ :

- Écarts de prix ou de coûts qui sont à l'origine d'« économies d'arbitrage » et qui aboutissent à des compromis stratégiques²⁹.
- Divergences dans la disponibilité, l'offre ou la demande qui encouragent des activités qui exploitent la rareté.
- Disparités institutionnelles, des variations entre les systèmes réglementaires ou juridiques, permettant des processus différents au niveau régional (de l'autre côté de la frontière) qui seraient empêchés au niveau local.
- Disparités culturelles, soit les caractéristiques sociales, culturelles ou identitaires des personnes et des groupes sociaux, qui impliquent des « systèmes de production », une demande et des attentes différenciées.
- La valorisation des différences liées aux frontières implique des échanges, des traversées ou des collaborations, souvent sources d'innovations dans les processus.

L'étude SIG, État de Genève & Grand Genève (2022) souligne en particulier une diversité des savoir-faire au niveau productif. Les hauts lieux de compétences sont, par exemple, l'usinage complexe dans la vallée de l'Arve ou l'horlogerie à Genève. Au total, 15 filières économiques sont recensées dans le Genevois français, et 18 dans le

En effet, alors que le Canton de Genève connaît des charges de centralité²⁶, le Genevois français rencontre des externalités négatives, notamment dues aux transports individuels et à la fuite des compétences vers l'hypercentre de l'agglomération. De manière parfois caricaturale, on oppose souvent, d'un côté la concentration des richesses et des assiettes fiscales genevoises et, de l'autre, la disponibilité des espaces et capacités d'accueil françaises. Gérer ces tensions nécessite une solide connaissance mutuelle et un dialogue direct et ouvert sur les enjeux du Grand Genève (mobilité, logement, etc.). Le rééquilibrage emploi-habitat au sein du territoire constitue ainsi l'un des moteurs du projet d'agglomération depuis ses origines²⁷ et le risque de dumping salarial fait l'objet de réflexions et d'une surveillance renforcée.

La diversité des organisations politiques, de leurs compétences, moyens et capacités d'actions respectifs induit un temps d'inflexion des dynamiques territoriales forcément plus long.

Canton de Genève³⁰. Cette diversité des savoir-faire est une opportunité au niveau de l'adaptation à une demande qui tendrait vers une relocalisation de la production ou de la seconde vie pour une gamme de produits, comme cela est projeté au cours de la transition écologique. L'économie circulaire peut et doit reposer sur ces connaissances

spécifiques et historiques régionales qui permettent un ancrage de la demande dans le tissu économique local.

La frontière accentue les différences économiques au sein de l'agglomération, ce qui représente des opportunités pour le développement de filières locales en termes de réutilisation, réparation, recyclage, etc. La viabilité économique de ces filières peut ainsi bénéficier d'espaces et d'une main d'œuvre compétente moins onéreuse dans le périmètre de l'agglomération et de prix de revente plus élevés en son centre. La présence des deux côtés de la frontière de réseaux d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) structurés³¹ ouvre également des opportunités en termes de main d'œuvre et d'acquisition de compétences spécifiques.

4.3 DOUANES ET FRONTIÈRES FRANCO-SUISSE

Les relations entre la Suisse et la France sont directement liées aux relations entre la Suisse et l'Union Européenne. Bien que membre de l'espace Schengen, qui régit la circulation des personnes, la Suisse n'est pas membre de l'union douanière de l'Union Européenne. Par conséquent les contrôles douaniers de marchandises subsistent aux frontières suisses.

Dès lors, les marchandises transitant par la frontière doivent faire l'objet de procédures douanières selon leur nature (déchet, occasion/neuf), et leur destination (importation ou exportation définitive, perfectionnement). Les déchets en particulier font l'objet au niveau européen de la Convention de Bâle³², et au niveau français du Règlement (CE) n°1013/2006³⁴.

Les demandes d'autorisation d'importation/exportation entre les territoires nationaux doivent être déposées auprès des organes compétents, à la fois en Suisse et en France. Ces contraintes administratives et les frais qui découlent des taxes et droits de douanes peuvent représenter des freins à l'adoption de bonnes pratiques circulaires au sein du Grand Genève, surtout lorsque l'échelle du Grand Genève présente un potentiel en matière et d'acteurs pertinents pour une boucle de circularité.

Une particularité de la région du Grand Genève est la « zone franche » datant en sa forme actuelle de 1934,

Finallement, la dualité des contextes nationaux et suprarégionaux favorise le partage des expériences entre les collectivités. Les mécanismes de soutien, d'encouragement et les projets pilotes prometteurs peuvent alors être répliqués et élargis à l'échelle du Grand Genève.

Ces dynamiques et « effets frontières » sont généralisables à l'ensemble des régions de frontières internationales. Un exemple proche est celui de la frontière franco-jurassienne où l'industrie horlogère suisse profite d'une main d'œuvre qualifiée, alors que les services à la consommation se renforcent côté français³².

et comprenant le Pays de Gex et une partie de la Haute-Savoie³⁵. La zone franche est un régime douanier spécifique qui s'applique **exclusivement aux produits agro-alimentaires** qui y sont produits : ces derniers peuvent être importés en Suisse en franchise de tous droits de douane et en quantités illimitées. Un tel accord nécessiterait pour être réformé (élargissement à d'autres territoires ou produits) une décision de l'Union Européenne ainsi que des instances gouvernementales françaises et suisses.

Au regard de cette problématique spécifique de la frontière qui représente un frein à la circularité de certains matériaux au vu de leur nature identifiée comme « déchet », le Groupe de Travail Grand Genève Circulaire recommande une démarche de l'agglomération du Grand Genève au niveau politique, permettant de porter devant les gouvernements nationaux respectifs les besoins particuliers du territoire. D'autres agglomérations bi et tri-nationales pourraient être associées à la démarche, comme Bâle et l'Agglomération Urbaine du Doubs par exemple, ainsi que côté français la Mission Opérationnelle transfrontalière (MOT)³⁶. L'un des objectifs de cette démarche pourrait être d'obtenir à titre pilote des dérogations simplifiant certains circuits de matières et de biens, ancrant le statut du territoire franco-valdo-genevois comme celui d'un territoire-test.

25/ https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/grand-geneve-mode-emploi_juin_2022.pdf

26/ Déficit de fonctionnement généré par les équipements et les services uniques, ou du moins exceptionnels dont les autres collectivités territoriales ne disposent pas

27/ Sonnette, S. 2020. Grand Genève, Bâle trinationale: deux visions, deux cultures. Espazium.ch

28/ Sohn, C. 2022. La frontière comme ressource : vers une redéfinition du concept.

29/ Il s'agit alors de faire le meilleur compromis possible, en évaluant sur un mode rationnel les coûts induits par la décision face aux avantages qu'elle apporte, tout en intégrant la dimension court terme et moyen ou long terme. (economie.gouv.fr)

30/ CCI01 et CCI74, 2016

31/ Innovales, APRES-GE, APRES-VD, Esp'Asse

32/ <https://books.openedition.org/pufc/6003?lang=fr>

33/ <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/basel-convention-on-the-control-of-transboundary-movements-of-hazardous-wastes-and-their-disposal.html>

34/ <https://aida.ineris.fr/reglementation/reglement-ndeg-10132006-140606-concernant-transferts-dechets>

35/ https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/49/1002_1027_/fr

36/ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/presentation-mot/>

5. Politiques d'économie circulaire : la juste échelle

L'économie circulaire au sein d'une économie mondialisée pose la question du retour vers des circuits locaux de production, consommation, réutilisation, recyclage, etc. (circuits courts). Cependant, l'échelle « locale » est une notion élastique, elle dépend de la filière et des caractéristiques régionales, comme les ressources, les compétences et les espaces disponibles, notamment pour les activités à faible valeur ajoutée telles le stockage et le tri.

Dans le cadre du Grand Genève, les boucles de circularité concernent différentes échelles territoriales et de décision. Par exemple, renforcer le réemploi ou le recyclage matière des textiles usagés à l'échelle d'une collectivité de petite taille est peu pertinent, car elle ne dispose ni des compétences ni du gisement stratégique nécessaire. Dans le même esprit, produire et imposer un indice de circularité ou de réparabilité aux biens de consommation à l'échelle du Grand Genève semble difficilement faisable car ces produits reposent sur des importations et des normes mondialisées. Dans ce second cas, l'échelle pertinente est par conséquent nationale³⁷ voire supranationale (UE).

EN CONSÉQUENCE, IL EST NÉCESSAIRE DE :

- Déterminer quelles boucles de circularité sont particulièrement pertinentes à l'échelle du Grand Genève, lesquelles peuvent être renforcées ou facilitées par leur mise en œuvre commune à cette échelle et lesquelles pourraient bénéficier de partages et d'échanges d'expériences au sein du Grand Genève (réplication facilitée). Les critères pour identifier les filières stratégiques sont présentés dans la partie 3.
- Identifier et comprendre quelles stratégies ont déjà été mises en place pour encourager l'économie circulaire aux différents échelons d'influence du Grand Genève. Les prochaines sections détaillent par conséquent les cadres incitatifs de l'économie circulaire en France, en Suisse, et au niveau de l'Union Européenne.

37/ A l'image de l'indice de réparabilité français : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/indice-reparabilite>

38/ « Feuille de route économie circulaire » : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/feuille-route-economie-circulaire-frec>

39/ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

40/ « L'Accord avec le Conseil sur l'obligation pour l'UE d'être climatiquement neutre d'ici 2050 » : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210419IPR02302/obligation-pour-l-ue-d-atteindre-la-neutralite-climatique-d-ici-2050>

41/ <https://institut-economie-circulaire.fr/institut/>

42/ <https://www.indicereparabilite.fr/appareils/>

43/ <https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

44/ L'ADEME met à disposition des collectivités un référentiel facilitant la réalisation d'un état des lieux rapide et transverse de leur politique territoriale pour une économie circulaire. L'utilisation du référentiel permet d'identifier des actions pour s'engager davantage et renforcer une stratégie d'économie circulaire.

5.1 EN FRANCE

Au sein du territoire français, la question de l'économie circulaire a fait l'objet de plusieurs lois et initiatives au cours de la dernière décennie :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 définit l'économie circulaire, et la reconnaît comme un objectif national en tant que pilier du développement durable.
- La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) du 23 avril 2018 définit 50 mesures pour opérationnaliser la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire³⁸.
- La loi anti-gaspillage (AGEC) pour une économie circulaire promulguée le 10 février 2020 fait suite aux travaux menés pour la FREC et s'articule autour de 5 axes : sortir du tout jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire.
- Les lois EGAlim et EGAlim 2. EGAlim, promulguée le 30 octobre 2018 vise à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Elle est issue des États généraux de l'alimentation (EGA) de 2017 et promeut une meilleure répartition de la valeur le long de la chaîne agro-alimentaire. EGAlim 2, promulguée le 18 octobre 2021, vise à protéger la rémunération des agriculteurs, et rend obligatoire,

à partir du 1^{er} janvier 2023, la conclusion d'un contrat écrit pour la vente d'un produit agricole.

- La loi « Climat et Résilience » mise en place le 24 août 2021 et qui traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État français afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030^{39,40}. La loi durcit également les sanctions pénales en cas d'atteinte à l'environnement.
- L'Institut National d'Économie Circulaire⁴¹ (INEC) fondé en 2013 promeut l'économie circulaire pour accélérer son développement au travers de collaborations.
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) créée en 1991 est un établissement public à caractère industriel commercial (EPIC) qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets et plus globalement du climat et de la transition énergétique et écologique.
- L'indice de réparabilité a été mis en place en 2021 et vise à sensibiliser le consommateur sur la réparabilité des appareils au moment de leurs achats. Il repose sur 5 critères et est rendu obligatoire pour différentes catégories d'appareils⁴².
- Le portail du gouvernement français sur l'économie circulaire⁴³ recense les informations et le cadre légal sur ce sujet.

Pôle métropolitain du Genevois français – Stratégie d'économie circulaire

Le Pôle métropolitain du Genevois français a intégré fin 2021 l'action collective « DREC-Déploiement du Référentiel « Économie Circulaire⁴⁴ » en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2023, il a obtenu la labellisation « Territoire engagé Transition Écologique Économie circulaire » (1 étoile) de l'ADEME.

La stratégie « Économie Circulaire » prévoit des mesures, par zone d'activités, de sensibilisation, de diagnostics et d'organiser des plans d'actions communs. Elle comprend 4 axes principaux :

1. Le modèle « Entrez dans la boucle » qui a pour ambition d'accompagner près de 200 entreprises d'ici 2027 sur une trentaine de Zones d'activités économiques du Genevois français grâce à un processus d'audits, de formation-actions individuelles et d'animations collectives.
2. La sensibilisation et la mise en réseau des décideurs publics et privés à l'échelle transfrontalière, concrétisées notamment par l'élaboration des 3 éditions du Forum de l'Économie Circulaire France-Suisse dont la prochaine édition est organisée le 16 septembre 2025 à Thonon-les-Bains.
3. L'émergence de structures dédiées à l'économie circulaire ; ressourceries, matériauthèques, bibliothèques d'objet et fablabs circulaires.
4. L'approvisionnement local des collectivités via la cellule « Clos'ez » qui permet de sensibiliser les autorités publiques à l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics.

La stratégie est dotée d'une gouvernance composée réunissant une trentaine d'élus du Genevois français délégués à l'économie, à la transition écologique et à la valorisation des déchets et accompagnés par une trentaine d'agents spécialisés dans ces mêmes thématiques

5.2 EN SUISSE

Au niveau fédéral, la politique d'économie circulaire est naissante et est portée par plusieurs canaux :

- Le 15 mars 2024, les Chambres fédérales ont adopté l'initiative 20.433 « Développer l'économie circulaire en Suisse »⁴⁵. Les révisions de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), de la loi sur l'énergie et de la loi fédérale sur les marchés publics créent un cadre légal général visant à renforcer l'économie circulaire en Suisse. L'objectif est, d'une part, de réduire les atteintes à l'environnement et la consommation des ressources et, d'autre part, de rehausser la compétitivité de l'économie suisse ainsi que la sécurité d'approvisionnement du pays. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur, pour la plupart, au 1^{er} janvier 2025. Elles posent les bases nécessaires pour fermer les cycles des matériaux et renforcer l'économie circulaire dans le domaine des produits et des ouvrages de construction.
- Le Programme National de Recherche 73 (PNR 73) « Économie durable : protection des ressources, vision pour le futur et innovation » qui soutient la recherche et les applications d'une économie durable⁴⁶.
- La mise en réseaux des entreprises et organisations par l'association Circular Economy Switzerland⁴⁷.
- De nombreux postulats depuis 10 ans adressent la question de l'économie circulaire au niveau national. Plus particulièrement, le postulat 18.3509 « Pour une levée des obstacles à l'utilisation efficace des ressources et à la mise en place d'une économie circulaire » déposé en juin 2018 a abouti à un rapport du Conseil Fédéral⁴⁸ qui distingue 5 domaines où

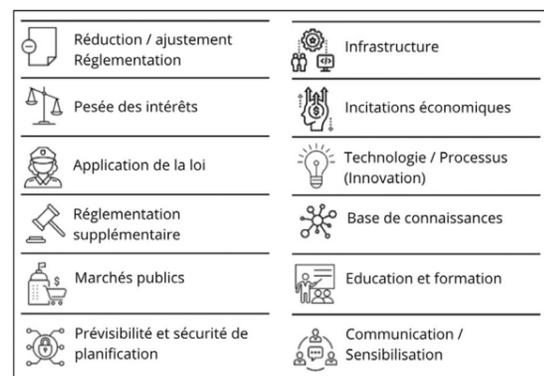
les opportunités d'économie circulaire sont grandes (Nutrition, Construction et logement ; mobilité privée, génie mécanique, industrie chimique), et les obstacles associés. Cette réponse se base sur une étude exhaustive menée par le bureau EBP⁴⁹, dont les conclusions mettent en lumière que la réduction des obstacles réglementaires, technologiques, économiques et sociétaux doivent constituer la toile de fond des actions de la politique. Douze leviers d'actions publiques sont par ailleurs identifiés (Figure 9).

Les cantons font également évoluer leur cadre légal et institutionnel. L'Etat de Genève par exemple est le premier canton suisse à avoir introduit explicitement les principes de l'écologie industrielle dans son cadre légal, il y a plus de 20 ans. Il a ainsi établi sa première étude des flux de matière et d'énergie au début des années 2000⁵⁰. Il a récemment fait évoluer sa politique de gestion des déchets⁵¹ et modifié sa loi sur les constructions et installations diverses pour minimiser l'empreinte carbone des constructions et rénovations importantes en privilégiant le réemploi, le recyclage, ou les matériaux à faible empreinte carbone⁵².

Le canton de Vaud travaille aussi à l'évolution de son cadre légal. Il s'appuie notamment sur les mesures de son plan climat pour favoriser le réemploi dans la construction et les matériaux durables⁵³ et propose des soutiens aux entreprises⁵⁴.

Les communes, quant à elles, abordent ces questions d'économie circulaire à travers leur stratégie ou plan climat. Par exemple, plusieurs objectifs de la stratégie climatique de la Ville de Genève adoptée en 2022 sont liés à l'économie circulaire en termes d'alimentation, de biens de consommation, de construction⁵⁵.

Figure 9 : Leviers à l'adoption de pratiques circulaires (EBP, 2022)



45/ <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=103116>

46/ <https://www.pnr73.ch/de>

47/ <https://www.circular-economy-switzerland.ch/verein?lang=fr>

48/ <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/70577.pdf>

49/ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/wirtschaft-konsum/externe-studien-berichte/Schlussbericht_EBP_Po_Noser.pdf.download.pdf/Schlussbericht_EBP_Po_Noser.pdf

5.3 AU NIVEAU EUROPÉEN

Officiellement lancé en 2019 par la Commission Européenne, le Pacte vert pour l'Europe⁵⁶ (ou Green Deal) joue le rôle d'une feuille de route vers un continent climatiquement neutre d'ici à 2050.

Au sein de ce Green Deal, la vision de l'Union Européenne en termes d'économie circulaire est portée par le Plan d'actions de l'économie circulaire publié en 2020⁵⁷, et dont les mesures ont été adoptées en mars 2022 par la Commission. Elles ont elles-mêmes donné lieu à des initiatives supplémentaires. Les objectifs de ce plan d'actions sont les suivants :

- Faire du design de produits durables la norme dans l'Union Européenne.
- Habilitier les consommateurs et les collectivités publiques à faire des choix informés.
- Encourager la circularité dans les processus de production, notamment en s'appuyant sur la Directive sur les Émissions Industrielles de 2010.
- Identifier les filières aux chaînes de valeur clé pour l'économie circulaire (les équipements électriques et électroniques ; les batteries et les véhicules ; les emballages ; les plastiques ; les textiles ; le BTP et la construction ; la nourriture, l'eau et les nutriments).

Parmi les pistes de mise en œuvre, l'Union Européenne évoque dans ce document en particulier l'amélioration des politiques de prévention des déchets, ainsi qu'une substitution progressive des matériaux toxiques et dangereux, notamment par le biais d'une Stratégie des produits chimiques pour la durabilité⁵⁸. L'UE souligne également l'importance du développement d'un marché fonctionnel et standardisé pour les matériaux bruts secondaires, ainsi que la nécessité d'adresser la question de ses exportations de déchets.

L'Union Européenne met également l'accent sur la question des emplois au sein de la transition vers une économie durable et circulaire. Celle-ci prend place au sein de la thématique plus large de l'inclusion au sein de la transition écologique.

En mars 2022, et dans la suite du Plan d'actions d'économie circulaire, la Commission Européenne a présenté des propositions qui cherchent à faire des produits durables la norme dans l'Union Européenne⁵⁹. Parmi ces propositions plusieurs viennent alimenter les réflexions sur les filières régulièrement considérées comme stratégiques en matière d'économie circulaire :

- En matière de filière textile, l'objectif est d'avoir des produits qui durent et qui soient en matériaux recyclables, avec la mise en place d'un passeport numérique et un régime obligatoire de responsabilité élargie des producteurs.
- Concernant les matériaux de construction, des exigences renforcées permettront de rendre les produits plus durables, et notamment faciliteront leur réemploi et les rendront plus faciles à remanufacturer. Là aussi les objectifs s'appuieront sur un passeport numérique des matériaux.

Plus récemment⁶⁰, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'interdiction de l'exportation des déchets plastiques hors de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans un premier temps, et vers les pays de l'OCDE dans les 4 ans. Avec ce texte, les députés demandent également l'interdiction des transferts de déchets destinés à l'élimination au sein de l'Union Européenne.

50/ Les nouvelles ressources de Genève : 15 ans de travaux en écologie industrielle, Etat de Genève, 2015 et Ecologie industrielle, premiers résultats et perspectives, Etat de Genève, 2005 <https://www.ge.ch/document/nouvelles-ressources-geneve>

51/ Réduisons nos déchets | ge.ch

52/ L12869 - Loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) (Empreinte carbone des matériaux de construction), le règlement d'application et son guide de mise en œuvre sont en cours de finalisation

53/ Plan-Climat-2024-web-vf.pdf

54/ <https://www.viva-vaud.ch/fr/>

55/ Une stratégie climat indispensable et ambitieuse | Ville de Genève - Site officiel

56/ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

57/ <https://circabc.europa.eu/ui/group/6e9b7f79-da96-4a53-956f-e8f62c9d7fed/library/37e8e207-6222-4212-ad7c-e809e64df72c>

58/ <https://echa.europa.eu/hot-topics/chemicals-strategy-for-sustainability>

59/ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_2013

60/ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230113IPR66627/transferts-de-dechets-les-deputes-demandent-un-renforcement-des-regles-de-l-ue>

6. Vu d'ailleurs : exemples de stratégies d'économie circulaire

Examiner et comparer les stratégies et plans d'actions en matière d'économie circulaire d'autres collectivités permet d'identifier les projets, actions et filières considérés comme prometteurs en matière de circularité, d'inventorier les obstacles à lever et les moyens pour y parvenir. Cette section présente quelques exemples inspirants bien qu'aucun d'entre eux ne concerne un contexte transfrontalier.

6.1 AMSTERDAM ⁶¹

Amsterdam a développé une stratégie d'économie circulaire couvrant les années 2020-2025. Ce plan s'enracine dans les plans européens et nationaux, et notamment le « National Raw Materials Agreement » adopté par le gouvernement néerlandais. Cet accord distingue 5 chaînes de valeur stratégiques : Alimentation et déchets organiques, Biens de consommation, BTP, Industrie, Plastiques.

Dans son approche, Amsterdam choisit de se concentrer sur les 3 premiers sujets, notamment pour leur importance au sein de la ville, et la possibilité d'exercer une influence positive sur les processus. La base de réflexion se situe dans le schéma du « Donut » de la ville, décrivant les planchers écologiques, économiques, et sociaux.

Alimentation et déchets organiques : la ville d'Amsterdam distingue 3 thèmes au sein desquels les mesures se déclinent. En premier lieu, des chaînes de valeur raccourcies pour les produits agro-alimentaires, avec notamment une production encouragée au sein de la ville. En second lieu, une alimentation saine et durable qui se base sur un changement des habitudes alimentaires des habitants et une réduction des déchets

associés. Finalement, un processus de traitement des déchets de haute qualité ferme la boucle, au travers de mesures de sensibilisation et d'une approche par district.

Biens de consommation : Amsterdam distingue 3 piliers essentiels, tels que l'exemplarité de la ville dans la réduction de la consommation, une approche citoyenne des ressources naturelles, notamment au travers de la sensibilisation au réemploi et à la réparation, et finalement la valorisation des objets ne pouvant plus être réparés, au travers de l'upcycling⁶².

BTP : la Ville d'Amsterdam décrit 3 façons d'encourager l'économie circulaire au sein du bâti. Tout d'abord une collaboration entre la population et les collectivités publiques est vue comme essentielle afin d'opérationnaliser les objectifs au mieux. Les collectivités publiques en particulier font figure d'exemple en développant des critères de circularité pour les travaux publics. Finalement une approche circulaire est développée en regard de la rénovation du bâti existant.

⁶¹ / https://assets.amsterdam.nl/publish/pages/867635/amsterdam-circular-2020-2025_strategy.pdf

⁶² / Le surcyclage ou recyclage valorisant consiste à récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure (par exemple, transformer en meuble des palettes usagées)

⁶³ / <https://www.grandpariscirculaire.org/sector/#page1>

⁶⁴ / Éco-conception, Approvisionnement durable et consommation responsable, Économie de la fonctionnalité, Allongement de la durée de vie, Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), Recyclage.

6.2 GRAND PARIS ⁶³

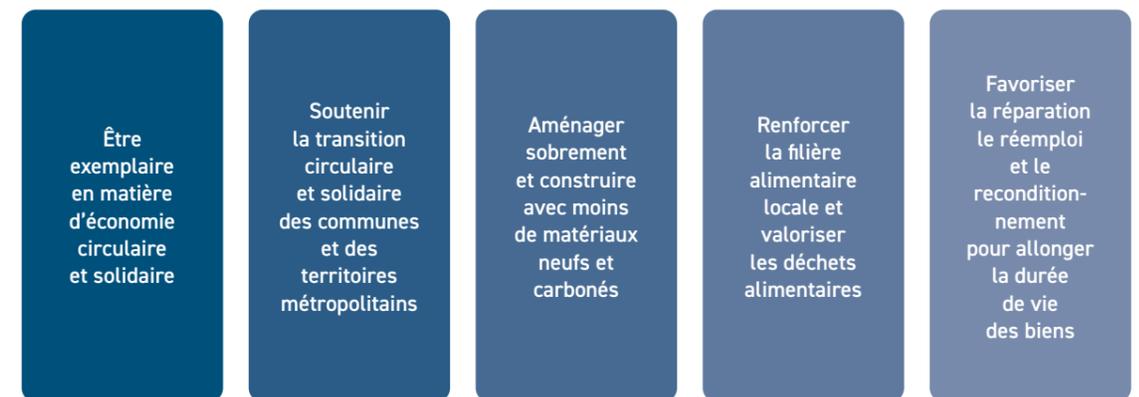
L'initiative « Grand Paris Circulaire » identifie 8 priorités métropolitaines en matière d'économie circulaire, articulées autour de 5 piliers (Figure 10) :

- BTP : l'approche circulaire dans le domaine du bâtiment se base sur les piliers identifiés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)⁶⁴ et a pour objectif de mettre en réseau l'ensemble des acteurs.
- Écologie industrielle et territoriale : l'accent est mis en particulier sur la synergie interentreprises et la coopération afin d'optimiser les flux de matière et d'énergie
- Chaîne agroalimentaire : l'idée étant de renforcer les critères de durabilité dans la production et la consommation, ainsi que de notamment repenser les liens entre les milieux urbains et ruraux.
- Numérique : ce thème est particulièrement transversal et fait référence aux habitudes des consommateurs de numérique, mais également aux opportunités numériques dans la transition écologique

- Logistique urbaine : beaucoup de secteurs doivent repenser leur logistique, et notamment en lien avec les consommateurs. Une meilleure logistique urbaine favorise les circuits courts et la réparabilité
- Économie de la fonctionnalité : elle consiste en le passage d'une économie traditionnelle, ou la vente de biens de consommation et de services sont essentiels, à une économie où l'usage devient central
- Commande publique : la commande publique a un poids essentiel en France, avec 10 à 14% du PIB. Elle représente par conséquent une opportunité d'exemplarité et une force de leviers pour ancrer les mécanismes circulaires.
- Économie Sociale et Solidaire : l'ESS est une opportunité d'entreprendre différemment, et notamment de mettre en avant des objectifs liés à des besoins durables spécifiques de la société.

Figure 10 : Les 5 piliers de l'Économie Circulaire du Grand Paris

2022 - 2030



6.3 LUXEMBOURG ⁶⁵

Le Luxembourg a adopté une stratégie d'économie circulaire en 2021. La feuille de route sélectionne plusieurs points d'actions, ou filières, qui ont été sélectionnées notamment en regard des stratégies existantes comme celle de la Commission Européenne. Ces points d'actions sont ensuite enrichis des parties prenantes essentielles, ainsi que des projets potentiels permettant leur mise en œuvre. Tout comme le présent Pact'Matière, la feuille de route du Luxembourg est décrite comme faisant l'objet d'itérations et sujette à être développée au fur et à mesure des retours d'expérience.

Les points d'actions identifiés sont les suivants :

- Alimentation et biomatériaux
- Construction
- Éducation et formation
- Finance
- Industrie
- Secteur marchand

6.4 BÂLE

La Ville de Bâle fait partie de l'agglomération de Bâle, et appartient également à un territoire transfrontalier, entre la Suisse, la France et l'Allemagne. L'agglomération trinationale de Bâle, aussi appelée Eurodistrict Trinationale de Bâle (ETB), compte un bassin de vie doté d'une population de taille similaire à celle du Grand Genève avec près d'1 million d'habitants. Le nombre de frontaliers de l'agglomération trinationale de Bâle s'élève à 60'000 flux par jour.

Au niveau de l'économie circulaire, la Ville de Bâle a participé en 2018 à l'initiative Circular Cities Switzerland, avec l'élaboration d'un plan d'actions concernant 5 projets

pilotes. Cependant aucune phase ni mesures du projet ne concerne le territoire transfrontalier. A notre connaissance, l'économie circulaire ne constitue toujours pas une thématique formalisée à l'échelle de l'agglomération trinationale.

Les 3 domaines stratégiques identifiés par Circular Cities sont :

- Construction et BTP : Construction, ingénierie, etc.
- Tourisme et immobilier : Hôtellerie- restaurants, services immobiliers et tourisme
- Ménages : Produits de consommation

6.5 SYNTHÈSE DES STRATÉGIES EXAMINÉES

La Tableau 1 recense les thématiques et les filières identifiées par les stratégies nationales ou régionale en matière d'économie circulaire et fait état de plusieurs similitudes. En particulier, le secteur BTP/construction/Bâtiment et les filières agro-alimentaires ressortent systématiquement. Les filières des biens de consommation (« ménages » ou « secteur marchand ») et industrielles,

le plus souvent déclinées selon les spécificités de chaque territoire, sont également régulièrement identifiées comme porteuses d'opportunité de circularité. D'autres secteurs sont directement liés aux économies nationales, telle la finance, qui ressort à la fois en Suisse et au Luxembourg, l'industrie pharmaceutique et chimique en Suisse.

⁶⁵/ <https://economie-circulaire.public.lu/dam-assets/publications/2021/Strategie-economie-circulaire-Luxembourg-FR.pdf>

⁶⁶/ SIG, État de Genève & Grand Genève (2022)

⁶⁷/ <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/70577.pdf>

⁶⁸/ Voir L'économie circulaire : Une opportunité économique et environnementale pour la Suisse ? CleantechAlps, 2021 https://www.cleantech-alps.com/wp-content/uploads/2023/10/cleantech_l-economie-circulaire-une-opportunit-economique-et-environnementale.pdf

⁶⁹/ https://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/new_circular_economy_action_plan.pdf

⁷⁰/ <https://www.ecologie.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>

Tableau 1: Thématiques de l'économie circulaire et secteurs porteurs des stratégies examinées

GRAND GENÈVE ⁶⁶	CONSEIL FÉDÉRAL ⁶⁷
Bâtiment et travaux publics Industrie agroalimentaire Industries machines et équipements Industries produits pharmaceutiques Chimie Services urbains	Construction et logement Secteur agroalimentaire Génie mécanique Industrie chimique Mobilité privée
BÂLE	SUISSE ⁶⁸
BTP Ménages Tourisme et immobilier	Construction Agroalimentaire Industrie des machines Biens de consommation et équipements Luxe et horlogerie Finance Tourisme
GRAND PARIS	COMMISSION EUROPÉENNE ⁶⁹
BTP Chaîne agroalimentaire Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) Numérique Logistique urbaine Économie de la fonctionnalité Commande publique Économie Sociale et Solidaire	BTP et construction Nourriture, eau et nutriments Équipements électriques et électroniques Emballages Textiles Plastiques Batteries et véhicules
AMSTERDAM	LUXEMBOURG
BTP Alimentation et déchets organiques Biens de consommation	Construction Alimentation et biomatériaux Industrie Secteur Marchand Finance Éducation et Formation
FRANCE ⁷⁰	
Mieux produire Mieux consommer Mieux gérer nos déchets Mobiliser tous les acteurs	



PARTIE 2: MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE PACT'MATIÈRE



7. Construction du plan d'actions Pact'Matière

Le groupe de travail Grand Genève Circulaire (GGC), composé des membres de l'administration des 8 collectivités institutionnelles du Grand Genève et des représentants des SIG et de la FTI, a eu la charge de l'élaboration de Pact'Matière. La construction de ce plan d'actions suit une démarche itérative, réalisée entre octobre 2022 et le premier semestre 2024.

Par ailleurs, Pact'Matière est le résultat d'échanges et de discussions avec les partenaires du territoire, notamment les faitières et associations économiques (la liste figure en Annexe 1), ainsi que les administrations du GGC et des représentants du forum d'agglomération. Son contenu pourra encore évoluer sous l'impulsion du GGC (comité technique), ainsi que du GTT-TE⁶⁵ (comité politique) et donnera lieu aux prochaines éditions de Pact'Matière.

7.1 ENGAGEMENTS POLITIQUES ET LEVIERS D'ACTION

Le séminaire politique de novembre 2021⁶⁶, a permis de faire émerger les premières pistes d'actions et d'outils politiques à mobiliser pour faciliter le développement de boucles de circularité au niveau régional.

Il s'agit notamment de faciliter l'évolution d'un cadre institutionnel propice à l'économie circulaire. Ainsi, plusieurs engagements ont été pris :

- Assurer et renforcer le rôle de leadership des acteurs publics du Grand Genève afin de construire la vision partagée pour le territoire, accélérer la mise en réseau des acteurs et des compétences ainsi que créer les conditions institutionnelles propices au développement de l'économie circulaire.
- Garantir l'exemplarité des collectivités publiques en plaçant les principes de circularité au cœur des pratiques d'achat et dans la conception des investissements publics.
- Identifier les évolutions normatives et réglementaires permettant de réduire les obstacles liés à la frontière nationale afin d'améliorer – au niveau du bassin de vie du Grand Genève – l'essor équilibré des initiatives françaises et suisses d'économie circulaire.
- Mettre en œuvre les règles d'aménagement et d'urbanisme circulaire pour stimuler les solutions de production/transformation locales, promouvoir l'utilisation durable des ressources et réduire le gaspillage (foncier, matériaux, énergie).
- Concevoir des modalités nouvelles ou renforcées de financement de la transition écologique, dont la circularisation de l'économie constitue une condition essentielle et pour laquelle elle offre des leviers régionaux.
- Encourager et accompagner des dispositifs de formation complémentaires et coordonnés.
- Mener une communication positive et développer des actions de sensibilisation adaptées aux publics cibles.

Figure 11 : Engagements politiques opérationnels issus du séminaire politique Grand Genève de novembre 2021

65 / GTT-TE : Groupe de Travail Transfrontalier sur la Transition Écologique. Chaque membre du GLCT Grand Genève est représenté par un.e élu.e accompagné.e d'un ou plusieurs représentants techniques spécialistes des sujets liés à la transition écologique. L'Etat français y est également représenté.

66/ https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Synthese-seminaire-economie-circulaire-grand-geneve_04112021.pdf

Les engagements politiques ont ensuite été convertis en leviers d'actions permettant de structurer le travail. Un huitième levier, concernant le cadre législatif et réglementaire, a été ajouté depuis lors :

Tableau 2 : Leviers d'action publique

LEVIER	DESCRIPTION
IMPULSION	Donner un rôle d'impulsion et de médiation aux acteurs publics du Grand Genève pour préciser la vision partagée pour le territoire, puis accélérer la mise en réseau des compétences, acteurs et initiatives locales, et créer les conditions institutionnelles propices au développement régional de l'économie circulaire.
EXEMPLARITÉ	Porter l'exemplarité des collectivités en plaçant les principes de circularité au cœur des pratiques d'achat et dans la conception des investissements publics.
FRONTIÈRE	Réduire les obstacles liés à la frontière en faisant évoluer les règles en la matière, afin d'améliorer de façon équilibrée et équitable les initiatives françaises et suisses d'économie circulaire au niveau du bassin de vie du Grand Genève.
ESPACES & FONCIER	Identifier, puis développer ou adapter des espaces ou locaux répondant aux besoins de l'économie circulaire afin de stimuler les solutions de production/transformation locales, de promouvoir l'utilisation durable des ressources et de réduire le gaspillage (foncier, matériaux, énergie, alimentation). Une attention particulière devra être portée à l'intégration de ces espaces dans le tissu urbain.
SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ	Soutenir et accompagner les initiatives émanant du secteur privé qui vont dans le sens de la transition écologique et vers davantage de circularité, pour créer de nouvelles opportunités en termes d'activités et d'emplois
COMMUNICATION & SENSIBILISATION	Mener une communication positive et développer des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics cibles
FINANCEMENT	Concevoir des modalités nouvelles ou renforcées de financement de l'économie circulaire.
FORMATION	Encourager, soutenir et accompagner des dispositifs de formation complémentaires et coordonnés en lien avec la transition écologique.
LÉGISLATION & RÉGLEMENTATION	Levier supplémentaire hors leviers PACTE relevant de l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire ainsi que de son évolution en faveur des pratiques d'économie circulaire.

7.2 CHOIX DES DOMAINES ET DES FILIÈRES STRATÉGIQUES, IDENTIFICATION DES ACTIONS

La sélection des domaines et filières de Pact'Matière s'est basée sur les travaux préalables portant sur la thématique de l'économie circulaire à l'échelle du Grand Genève et des collectivités qui le composent. Les résultats de l'étude Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève (SIG, État de Genève & Grand Genève, 2022) et du séminaire politique de novembre 2021 ont fortement contribué à la structuration du plan d'actions. Les stratégies et les études menées au niveau national de la Suisse, de la France et au niveau des collectivités européennes ont également alimenté, mais dans une moindre mesure, les réflexions (Chapitre 6).

L'identification et la sélection des domaines et filières stratégiques de Pact'Matière ont été effectuées par le groupe de travail Grand Genève circulaire (GGC) sur la base des critères suivants :

- Gain d'échelle : Est-ce qu'une prise en charge à l'échelle du Grand Genève permettrait de renforcer l'efficacité et l'opérationnalité des boucles de circularité ? Dans quelle mesure une action de soutien et de coordination menée à l'échelle du Grand Genève est susceptible d'accélérer la maturité environnementale et économique des boucles de circularité ?
- Réplication : Est-ce qu'une expérience ou un projet pilote de l'une des collectivités du Grand Genève démontre un potentiel de réplication et d'apprentissage ailleurs dans l'agglomération ? Est-ce qu'un échange

d'expérience pourrait dès lors faciliter la réplication ou la massification de ces boucles de circularité ?

- Effet de la frontière : Est-ce que la frontière constitue un obstacle (réglementation douanière et droits, législation, rivalité économique etc.) ou une opportunité (complémentarité des compétences, disponibilité des espaces et de la main d'œuvre, avantages comparatifs, pouvoir d'achat) ?
- Impact : Est-ce que le potentiel de réduction des flux de matière et d'énergie est important ? Est-ce que les co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont significatifs ?
- Rôle du secteur public : Est-ce que des leviers publics (exemplarité, diffusion d'information, médiation, soutiens techniques et financiers, modifications législatives, etc.) sont nécessaires pour développer et pérenniser les mesures ? Est-ce qu'un renforcement de la coordination des politiques des collectivités du Grand Genève influence significativement l'impact des actions potentielles ?

Ce groupe de travail a aussi listé les initiatives existantes sur le territoire du Grand Genève. Ces initiatives, en constante évolution, se retrouve en annexe 6.

Les 4 domaines identifiés comme stratégiques sont indiqués dans le Tableau 3. Il s'agit de la construction/BTP, les biens de consommation, l'agro-alimentaire et l'industrie.

Tableau 3 : Domaines et filières prioritaires

DOMAINES	FILIÈRES
BTP/CONSTRUCTION	Matériaux d'excavation, terreux, et déchets inertes de chantier
	Matériaux de déconstruction et réemploi
	Matériaux de construction écologiques
BIENS DE CONSOMMATION	Filière électroniques et électroménagers
	Filière textiles usagés
AGRO-ALIMENTAIRE	Voir les travaux du Groupe de travail transfrontalier Agriculture du Grand Genève
INDUSTRIE	Non définie à ce stade

En leur sein, 4 filières économiques prioritaires (en gras dans le Tableau 3) ont été sélectionnées et ont fait l'objet d'un atelier de travail le 30 janvier 2023. Ce dernier a réuni les membres du GGC et des représentants des secteurs privé et public. L'objectif de l'atelier était de **confirmer la pertinence des filières pour le plan d'actions**, de recenser les obstacles auxquels font face les boucles de circularité et d'identifier les leviers et instruments incitatifs que les collectivités du Grand Genève pourraient mettre en place afin de faciliter leur émergence. Cet atelier a posé la base des objectifs identifiés dans le plan d'actions.

Par ailleurs, parmi les domaines et leurs filières identifiés dans le Tableau 3, certains font l'objet de travaux parallèles et spécifiques en raison de leur importance **pour la région du Grand Genève**. Les résultats de ces travaux alimenteront Pact'Matière. C'est le cas notamment des domaines ou filières suivants :

- Le domaine de l'agro-alimentaire : Groupe de travail exploratoire sur l'alimentation et l'agriculture du Grand Genève (GT-Agri). Pact'Matière, tout en reconnaissant et en soulignant l'importance de ce domaine dans la circularisation de l'économie du territoire transfrontalier, n'adresse pas cette thématique et renvoie aux travaux du GT-Agri et à son plan d'actions spécifique.
- La filière des matériaux d'excavation, terreux, et déchets inertes de chantier : Projet Interreg VADEME - Valorisation agronomique des déchets minéraux des bassins genevois et annécien.

7.3 CHOIX DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EDITION 2025

Parmi ces 34 actions, 8 actions ont été priorisées pour 2025, formant ainsi l'édition 2025 de Pact'Matière, présenté ci-après dans la partie 4. Cette édition adopte une vision plus restrictive : elle ne contient que les actions identifiées comme prioritaires et structurantes, c'est-à-dire celles qui doivent permettre l'évolution des conditions cadres

En plus du plan d'actions relatif à ces 4 domaines, **Pact'Matière a identifié des objectifs et des actions transversaux**, essentiels par leur capacité à couvrir une pluralité de domaines, et de filières. Ces actions portent sur les leviers nécessaires au renforcement de la coordination et de coopération en matière d'économie circulaire au sein du Grand Genève.

Tout comme les filières stratégiques, ce **domaine transversal** fait l'objet de travaux spécifiques, et notamment :

- Le projet Interreg PLANETTE (prévu sur la période 2024-2026) qui porte sur la promotion de l'emploi et l'identification des métiers dans le domaine de la transition écologique et l'économie circulaire à l'échelle du Grand Genève. Le projet est porté par le PMGF, et le canton de Genève (Département de l'instruction public et Office canton de l'énergie).

Ainsi, Pact'Matière comporte 34 actions, recensées et validées au cours de consultations avec les acteurs économiques et les représentants techniques des collectivités publiques concernées. Elles sont listées dans la partie 3. Pact'Matière représente un « champ des possibles » : il n'exclut pas la mise en œuvre d'actions complémentaires par les collectivités et acteurs du bassin transfrontalier.

Pact'Matière « Premières actions - Edition 2025 » répond à la volonté d'agir de manière commune des collectivités du Grand Genève. Cette volonté reste tributaire des sphères de compétences des collectivités concernées. Pact'Matière ne modifie pas ces attributions. Ainsi, les compétences des « porteurs » et « partenaires » publics des actions de l'Édition 2025 recoupent les domaines concernés.

L'Édition 2025 construit les fondations. Elle ne garantit cependant pas l'atteinte de l'objectif à elle-seule, de nouvelles éditions seront nécessaires afin de mettre en œuvre la vision d'ensemble de Pact'Matière.

Plus spécifiquement, les actions retenues dans l'Édition 2025 satisfont les critères suivants :

- Elles reposent sur une impulsion publique, avec un portage au moins par un partenaire français et un partenaire suisse.

- Leur faisabilité à court terme (5 ans) est forte.
- Leur impact attendu sur l'empreinte matière est important ou elles conditionnent la réalisation d'actions fortement impactantes.
- Leur déploiement à l'échelle transfrontalière du Grand Genève renforce leur pertinence et efficacité : leur portage aux échelles locales ou nationales diminue leur efficacité (coûts plus élevés pour un même impact) ou leur efficacité (impact moindre).

La poursuite des actions de l'Édition 2025 vise une évolution du cadre institutionnel dans le but de faciliter le développement de boucles de circularité au niveau régional, en encourageant la mise en réseau des acteurs économiques et publics, et en développant la réflexion autour de problématiques clés telles que la frontière et le foncier.

L'accent est également mis sur l'accompagnement au changement, tant au sein des institutions publiques, qui par

leur exemplarité jouent un rôle de facilitateur et d'artisan du changement, qu'au niveau des agents économiques et des citoyens.

Chacune des actions de l'Édition 2025 fait l'objet d'une fiche dans la partie 4, basée sur le modèle des fiches-action de PACTE.

PARTIE 3 : LISTE DES ACTIONS DE PACT'MATIÈRE



Pour rappel, l'ensemble du plan d'actions comporte 34 actions, décrites ci-dessous. Un tableau récapitulatif est disponible dans l'annexe 4. Ces 34 actions ont été l'objet d'une démarche de priorisation, menée en concertation avec les acteurs économiques, métiers et publiques qui forment les parties prenantes de Pact'Matière. Les actions prioritaires faisant partie de l'édition 2025 sont identifiées dans les prochains tableaux par le signe : . Elles sont toutes décrites plus en détail dans la partie 4 du présent document.

8. Actions transversales

Les actions transversales sont destinées à décrire les opportunités qui ne sont pas spécifiques à un secteur ou une filière mais bien communes à l'ensemble de l'économie. En particulier, les actions transversales qui figurent dans cette partie ne sont généralement pas reprises sous les filières particulières. Cependant, elles pourront dans un second temps être adaptées par domaine si cela semble pertinent.

Les objectifs et actions transversaux ont été identifiés lors des travaux au sein du GGC, et confirmés lors des ateliers thématiques menés le 30 janvier avec des représentants des secteurs publics et privés. En effet, plusieurs problématiques liées à l'adoption de pratiques circulaires sont apparues comme étant communes à toutes les filières. Les objectifs transversaux couvrent également des champs d'action qui anticipent les besoins futurs d'une économie circulaire, et notamment au travers des questions de formation, de sobriété ou de la frontière.

Parmi les initiatives à portée transfrontalière déjà existantes identifiées au sein du Grand Genève en lien

avec le domaine transversal, il est important de citer le Forum d'Économie Circulaire Transfrontalier, qui propose un lieu d'échange multi-filières entre acteurs économiques, publics et politiques. Cet événement a eu lieu en 2020 et 2022, est planifié pour septembre 2025, avec l'ambition de se tenir tous les 2 ans.

Dans le domaine de la formation également, plusieurs initiatives sont planifiées ou en cours. Ainsi, le projet Interreg PLANETTE est prévu de 2024 à 2026. Il est attendu de ce projet qu'il mette en avant les métiers liés à la transition écologique, et notamment à l'économie circulaire, permettant ainsi aux acteurs en charge de la formation professionnelle et de l'emploi d'adapter leur offre et leur demande en main d'œuvre. Le plan d'action PACTE comporte par ailleurs une thématique et une fiche action relative à la formation dans un contexte de transition écologique.

Pour ces raisons, la formation ne fait pas l'objet d'une action transversale au sein de Pact'Matière, le sujet étant traité au sein de ces projets.

Tableau 4 : Actions transversales.
Les actions notées d'un  font l'objet de fiches action dans la partie 4 « Edition 2025 »

ACTIONS TRANSVERSALES	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Soutenir les projets existants et encourager les nouvelles initiatives	
 Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève.	COMMUNICATION & SENSIBILISATION
Création d'un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève . Nota Bene : cette action a été intégrée dans la fiche action de PACTE n°3.4 « Renforcer le financement des actions transfrontalières »	IMPULSION FINANCEMENT
Mettre en réseau les acteurs pour maximiser les opportunités d'approvisionnement local	
 Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	IMPULSION
 Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève	FRONTIÈRE LÉGISLATION & RÉGLEMENTATION
Informier et sensibiliser l'ensemble des acteurs, accompagner les changements de comportement	
 Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire	COMMUNICATION & SENSIBILISATION
 Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics	RÉGLEMENTAIRE & LÉGISLATIF

9. Actions pour le BTP et la construction

Le secteur du BTP et de la construction recoupe différentes problématiques.

En premier lieu, **les matériaux d'excavation, les matériaux terreux et autres matériaux minéraux de chantier** constituent un des principaux flux de matière du Grand Genève, qui doit être recyclé ou valorisé de manière optimale. Le canton de Genève produit à lui seul environ 3,5 millions de tonnes de matériaux d'excavation non pollués par an (2018). Seuls 14% de ces matériaux d'excavation sont recyclés, le reste est utilisé en tant que remblais en gravières ou sous d'autres formes (27% dans le canton de Genève, 59% sont exportés vers la France ou le canton de Vaud) sur des distances pouvant aller jusqu'à 200 km. Les départements français observent une augmentation du nombre de parcelles agricoles faisant l'objet de rehaussements avec des matériaux de ce type. La gestion in situ de ces matériaux, ainsi que la question des emplacements de stockage disponibles sont par conséquent centrales dans cette filière, qui souffre également d'un fort effet « Not In My Backyard », résultant en de nombreux recours des riverains concernés par la planification des solutions trouvées.

Par ailleurs, certaines collectivités du Grand Genève ont été parties prenantes du projet Interreg VADEME, concernant la valorisation des déchets minéraux des bassins genevois et annécien. Ce projet, conduit entre 2020 et 2022 a débouché sur des propositions d'actions dans ce domaine, dont certaines relèvent de solutions d'économie circulaire. Les actions en lien avec ces matériaux s'appuieront en conséquence sur la conclusion de ces travaux dans leur mise en œuvre.

En second lieu, **les matériaux de réemploi** issus de la déconstruction sélective présentent une importante opportunité de réduction de l'empreinte matière. Le réemploi se distingue du recyclage en ce qu'il vise à redonner une 2^e vie à un élément constructif (p.ex. porte, parquets, évier, paroi, poutre, etc.) issu d'un bâtiment déconstruit - en le réutilisant tel quel ou moyennant restauration légère. Le réemploi valorise la matière, économise de l'énergie grise liée à la production et évite la mise en décharge. Les capacités de stockage intermédiaire approchent d'un point de saturation à l'intérieur du Grand Genève. De plus, la filière du réemploi est émergente et implique de mettre en place de nouvelles pratiques que les acteurs du BTP doivent s'approprier (inventaire avant démolition, déconstruction soignée, stockage, intégration dans des nouveaux bâtiments...), ainsi qu'un besoin accru de coordination administrative, pour faciliter le mouvement d'éléments entre les chantiers.

Côté France, il existe un cadre pour la facilitation du réemploi, notamment insufflé par l'Union Européenne. En effet, celle-ci oblige les entreprises à mettre en œuvre le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) qui prévoit que les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment, financent ou organisent la prévention et la gestion des déchets découlant de leur fin de vie. Cependant plusieurs points de vigilance complexifient la mise en œuvre du réemploi. Pour l'heure, l'absence d'acteur identifié en capacité d'endosser la responsabilité de la qualification des matériaux réemployés freine leur usage, et ce malgré le positionnement sur le marché de métiers tels que le contrôleur technique ou le diagnostiqueur PEMD (Produits Matériaux Équipements Déchets) dont le rôle est de favoriser le recyclage lors de travaux de démolition ou de réhabilitation significatifs.

Concernant le passage de la frontière, les matériaux de réemploi présentent le risque d'être classifiés comme déchets plutôt que comme marchandises, selon l'appréciation des douanes, complexifiant les flux sur le territoire transfrontalier.

Finalement, **les matériaux de construction écologiques, bas carbone et innovants**, jouent un rôle important pour la décarbonation du secteur de la construction. Là encore la question du foncier et du stockage est cruciale. Les chaînes de transformation sont également lacunaires sur le territoire du Grand Genève, où par exemple le bois ou d'autres matériaux écologiques sont de façon générale peu intégrés aux projets architecturaux. Cela reflète le manque de connaissance des matériaux, un prix plus élevé, et parfois une méfiance à leur égard. Les collectivités publiques ont ici l'opportunité d'assurer un rôle d'exemplarité et de créer de nouveaux marchés en intégrant des critères permettant de déboucher sur « le meilleur matériau pour chaque projet » sans distorsion de la concurrence. La prise en compte des émissions grises et du carbone biogénique sur les marchés publics en est à ses débuts. Les collectivités publiques ont donc une large marge de manœuvre, et la responsabilité, de normaliser l'utilisation des matériaux écologiques dans la construction.

Ainsi, la filière du BTP fait principalement face à des enjeux de foncier pour le stockage, de complexités administratives et d'accompagnement au changement de comportements. Il existe par ailleurs un espace d'amélioration des pratiques des collectivités publiques en faveur des circuits courts et de la construction circulaire.

Tableau 5 : Actions BTP et Construction.
Les actions notées d'un @ font l'objet de fiches action dans la partie 4 « Edition 2025 »

BTP ET CONSTRUCTION : ACTIONS COMMUNES	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Garantir l'exemplarité des collectivités publiques en tant que maître d'ouvrage	
@ Accompagner le changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	EXEMPLARITÉ COMMUNICATION & SENSIBILISATION
Mise en valeur des chantiers exemplaires dans le Grand Genève, publics mais également privés	EXEMPLARITÉ COMMUNICATION & SENSIBILISATION
Planifier à l'échelle du Grand Genève les sites et les infrastructures de stockage et de valorisation	
@ Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	ESPACES & FONCIER

BTP & CONSTRUCTION : MATÉRIAUX D'EXCAVATION, TERREUX ET DÉCHETS INERTES DE CHANTIER	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Soutenir la valorisation des ressources minérales et de sol dans les chantiers par le développement d'outils et de mesures adaptés à chaque matériau	
Mise en place d'accords (entre collectivités et acteurs économiques) fixant des objectifs en matière de valorisation, des facilités administratives, des aides logistiques et financières facilitant leur atteinte.	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Introduction et application coordonnée de mesures contraignantes, telle l'incitation à la déconstruction plutôt qu'à la démolition ou l'obligation en amont des chantiers d'inventorier les flux et de partager ces informations avec les collectivités et acteurs locaux.	LÉGISLATIF & RÉGLEMENTAIRE

BTP & CONSTRUCTION : MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI ET DE DÉCONSTRUCTION	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Systematiser la prise en compte du réemploi dans les projets de construction/ démolition	
Développement d'un dispositif d'inventaire et d'audit standardisé obligatoire lors de démolitions	LÉGISLATIF / RÉGLEMENTAIRE FORMATION
Collection des informations sur les caractéristiques, volumes, localisation et disponibilité temporelle des matériaux de réemploi et de déconstruction afin de permettre un flux tendu sur une partie du gisement • Centralisation et diffusion des informations par la production d'un cadastre des gisements et renforcer sa diffusion. • Planification des infrastructures en conséquence.	ESPACES ET FONCIER IMPULSION SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Faciliter la structuration de réseaux de ressourceries sur le territoire transfrontalier	
Soutenir la mise en réseau des ressourceries (matériaux de réemploi) au sein du territoire du Grand Genève (à l'image de la Charte Chantiers Air Climat du Grand Anecy.	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

BTP & CONSTRUCTION : MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES, BAS CARBONE ET INNOVANTS	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Encourager l'usage du bois local dans les chantiers publics ou privés	
Mise en place d'incitations pour l'utilisation de bois local dans la construction (A l'instar de l'incitation financière vaudoise pour l'utilisation du bois vaudois)	IMPULSION SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Renforcement de la disponibilité des espaces de production et de transformation, y compris pour les charpentiers et menuisiers.	ESPACES & FONCIER
Assurer la diffusion du savoir-faire en matière de matériaux écologiques, bas carbone et innovants	
Recensement des mécanismes de soutien financiers, fonciers et administratifs des deux côtés de la frontière, en matière de matériaux écologiques, bas carbone et innovant, et partage des expériences sur ces derniers et examen de leur potentiel de répliation.	IMPULSION SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Développement de formations continues à destination des professionnels de la construction et de la planification.	FORMATION
Mise en place d'un pôle de compétence « matériaux de construction écologiques » transfrontalier.	IMPULSION SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

10. Actions pour les biens de consommation

Les biens de consommation représentent un groupe très hétérogène, notamment dans la catégorie « biens de consommation durables » qui regroupe les meubles, le prêt à porter, les appareils ménagers, électriques et électroniques et autres objets du quotidien.

Dans le contexte de la présente feuille de route, l'accent sera mis en particulier sur les objets électriques et électroniques, les textiles, ainsi que sur des actions transversales à l'ensemble des biens de consommation. Parmi les enjeux clés pour ce secteur, **une consommation réduite et plus sobre, l'économie de la fonctionnalité, la réutilisation, la réparation**, et une **valorisation du gisement des matières** sont nécessaires pour impacter efficacement l'empreinte matière. L'écoconception, menant à des produits réparables, et des composants récupérables est stratégique dans la diminution de l'empreinte matière des consommateurs, cependant ses enjeux relèvent des échelles nationales et européennes.

A titre d'exemple, concernant les objets électriques, électroniques et électroménagers (EEE), un état des lieux datant de 2021 estime « un gisement de **déchets électroniques** de 11.600 t/an pour l'ensemble du canton de Genève, soit 23,38 kg par habitant et par an. » La majeure partie, soit 64% est collectée par la filière de recyclage. Seuls 5% terminent leur vie dans les ordures ménagères, tandis que les 31% restants sont répartis entre la réutilisation, l'export et les autres filières de déchets, notamment métalliques et encombrants. Plus alarmant, la part réutilisable est estimée à 20%, mais le taux de réutilisation effectif est estimé à seulement 0,7%. La marge de progression est donc très importante. Aujourd'hui, les EEE sont donc majoritairement repris par les filières SENS et SWICO, qui permettent une valorisation matière partielle, mais avec destruction de la fonction des appareils.

De son côté, la filière **textile** est victime de la fast-fashion qui a pour résultat une durée de vie des vêtements très courte

avant de se retrouver dans des filières de valorisation, soulignant le besoin premier de sensibilisation sur le sujet. En 2019, la quantité de textiles (ménagers, vêtements, chaussures) achetée au sein du Grand Genève a atteint 23'200 tonnes⁷³. Sur le territoire du Canton de Genève, la filière de récupération des textiles usagés est pilotée par la Coordination Textile Genevoise (CTG). Son produit est réparti entre 5 associations (CSP, Caritas, TdH, Croix-Rouge, Emmaüs) et Texaid. En 2022, la CTG a reçu 2'740 tonnes de textiles. Les associations trient et redistribuent environ un tiers de la collecte pour leurs activités de seconde main et le solde restant est confié à Texaid pour leur revalorisation industrielle et revente à l'étranger. Il n'existe à ce jour pas de maillon de la valorisation matière à Genève. Sur le territoire vaudois, une usine de chiffonnage a été inaugurée en octobre 2023 par la structure Textura.

A l'échelle régionale, la France dispose de son côté de corps de métier et de compétences en matière d'efflochage, ainsi que de recyclage des fibres de polyester et autres déchets plastiques. C'est également le berceau de deux laboratoires scientifiques de renom : le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (IPC) à Oyonnax et l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH) à Ecully. Le Pôle de compétitivité Techtera basé à Lyon travaille également sur toute la chaîne de valeur du textile et peut apporter à l'échelle transfrontalière des compétences en termes de valorisation des déchets textiles. De manière générale, les principaux problèmes de la filière textile se situent dans la perte de qualité du gisement depuis de nombreuses années, notamment dû au mélange des matières premières (coton, polyester, élasthane...), et la perte de traçabilité des stocks dû à l'exportation vers les filières de valorisation situées à l'étranger. Les chaînes de valeurs du textile de seconde main souffrent de dégâts d'images liés à l'arrivée massive de matière vers des pays étrangers n'ayant pas les capacités de valorisation, avec le risque de faire de l'exportation de déchets masquée par un statut de marchandise d'occasion.

73/ Vladimirova, K. & Sahakian, M. (2023). Une mode durable pour Genève ? État des lieux et propositions pour la suite. Rapport pour la Ville de Genève. UNIGE

Tableau 6 : Actions biens de consommation.
Les actions notées d'un  font l'objet de fiches action dans la partie 4 « Edition 2025 »

BIENS DE CONSOMMATION : ACTIONS COMMUNES	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Encourager la réparation	
Réplication des répertoires de la réparation aux différents territoires pertinents du Grand Genève	COMMUNICATION & SENSIBILISATION
Faciliter la création d'un réseau de seconde main et de partage au sein du territoire	
Réplications des répertoires de la seconde main et de la location d'objets aux différents territoires pertinents du Grand Genève	IMPULSION SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

BIENS DE CONSOMMATION : ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTROMÉNAGER	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Identifier les opportunités de développer les filières de récupération/traitement de matériaux transfrontalières	
Étude des opportunités de développer des centres de minage urbain pour la récupération des pièces et des matières premières	IMPULSION ESPACES ET FONCIER

BIENS DE CONSOMMATION : TEXTILES USAGÉS	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Soutenir la restructuration du marché de valorisation textile régional vers un modèle évitant l'export du gisement hors du territoire régional.	
 Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève	IMPULSION SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Sensibilisation des habitants et des acteurs économiques afin d'améliorer l'efficacité du tri des habits et textiles usagés	SENSIBILISATION & COMMUNICATION
Valorisation du marché de la seconde main textile • Valorisation des emplois y étant associés • Soutien à la mise en réseau des acteurs de la seconde main textile, et notamment selon leur typologie (caritatif, vintage etc.)	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Conception d'un projet pilote de tri permettant de restructurer la filière des textiles usagés, par exemple au travers de : • Tri des déchets à la source (avant la benne) selon leur qualité et examen de son potentiel (volume, coût net) • Examen des matières restantes à différencier au niveau de la benne (p. ex par matière : coton, jeans, cuir, etc.) selon la disponibilité des filières de valorisation.	IMPULSION SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

11. Actions pour l'agriculture et l'alimentation

A l'échelle du Grand Genève, la question de l'agriculture et de l'alimentation « de la fourche à la fourchette » a fait l'objet de travaux récents par le Groupe de travail transfrontalier Agriculture (GT-Agri)⁷⁴. Ces travaux débouchent sur des actions dont certaines sont de nature circulaire et toutes ont pour objectif la généralisation des pratiques durables dans la chaîne agro-alimentaire. Pour cette raison, Pact'Matière renvoie les lecteurs à ce rapport concernant les actions dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Leur mise en œuvre se fait sous l'égide du GT-Agri.

Du côté de la production, l'espace agricole représente 70'000 ha, soit plus d'un tiers du territoire du Grand Genève, avec la majorité des terres agricoles se situant en France. Les pratiques agricoles sont diversifiées, avec une prépondérance des élevages bovins et des grandes cultures. La production régionale est portée par des produits référencés, recouvrant 8 AOP et 3 IGP, ce qui en fait autant de produits vitrines, principalement dans la filière fromagère et viticole.

Les pratiques agricoles sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques. La question des sols en particulier est cruciale, au regard de leur capacité à stocker le carbone qui prend une importance stratégique dans les réflexions de lutte contre le changement climatique. L'agriculture est un secteur clé tant pour la résilience alimentaire de la région que pour la transition écologique. Les tensions que ces objectifs soulèvent nécessitent un accompagnement.

Sur le plan douanier, une partie du territoire agricole du Grand Genève tombe sous le régime de la zone franche. La zone franche est un périmètre instaurant un droit d'importation de la France vers la Suisse des produits de l'agriculture, en quantités illimitée et exempte de droits de douane. Cette disposition historique permet

d'assurer l'approvisionnement du Canton de Genève tout en permettant des débouchés facilités aux agriculteurs français. Elle ne permet cependant pas d'adresser totalement le différentiel de revenus entre les agriculteurs français et suisses.

L'industrie de la transformation alimentaire est très peu développée sur le territoire franco-valdo-genevois, ce qui débouche sur des taux de fuite importants. En effet, du côté de la demande locale à l'échelle du Grand Genève, pour les produits agro-alimentaire, les consommateurs recourent à 88% à l'importation. Il est probable que les parties françaises et suisses de l'agglomération divergent assez fortement sur ce point. Le haut niveau d'importation de produits agricoles au sein du Grand Genève est en décalage avec le reste de la Suisse et de la France. 60% de la consommation suisse est indigène. En France, ce taux atteint 50%. Au niveau des dépenses des ménages pour les produits alimentaires, 8,3% d'entre elles se font à destination des produits issus de l'agriculture biologique. L'offre locale et de proximité a connu un important développement lors de la pandémie de COVID-19 ; elle s'est ensuite fortement rétractée. Un potentiel existe au niveau de la production, les conditions pour que la demande de produits locaux se développe et se stabilise font défaut. Par ailleurs, le tourisme alimentaire de la Suisse vers la France est important, dopé par le différentiel des prix. Différentes actions de communication et de sensibilisation existent en faveur des circuits courts, mais certaines ne sont pas pérennisées, à l'image de l'application « chez mon fermier ».

Finalement, en termes de déchets alimentaires, les pertes sont importantes avec 60% de la production de denrées alimentaires perdues. Les déchets alimentaires représentent par ailleurs 30% de la poubelle du Grand Genève.

74/ Grand Genève (2023). « Travail exploratoire sur l'alimentation et l'agriculture du Grand Genève »

12. Actions pour l'industrie

L'industrie couvre un vaste éventail d'activités productives. Au sein du Grand-Genève, il s'agit à la fois de l'industrie horlogère, mais également d'appareils à visée médicale, ou d'équipements électriques professionnels, ainsi que l'industrie de la mécanique et du décolletage de la vallée de l'Arve, et de plus d'une dizaine d'autres activités sur le territoire. Les principaux postes d'importation dans ce domaine identifiés par l'étude Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève (SIG, État de Genève & Grand Genève, 2022) sont les machines-outils.

Globalement, c'est au total une douzaine de filières industrielles qui nourrissent le tissu économique de la région. Ce domaine fait face avant tout à un défi d'innovation au regard de la transition écologique, ce qui demande une entre-connaissance entre les acteurs à l'échelle transfrontalière et une capacité à identifier les opportunités de boucles vertueuses.

Là où ils sont possibles, les échanges de flux de chaleur et d'énergie entre entreprises industrielles constitue un ancrage fort pour la circularité. Le soutien à ces projets est réalisé à l'échelle des zones industrielles et des collectivités locales et relève de la gestion de la gouvernance des Z.I. Dans ce domaine, un partage des connaissances présente un fort potentiel d'émulation.

Certaines initiatives font directement référence au potentiel d'économie circulaire. La mise en commun et le partage d'équipement pour l'« additive manufacturing » permettrait par exemple un gain de matière et d'énergie qui soit accessible également aux TPE et autres entreprises de taille modeste. D'autres solutions plus innovantes présentent le potentiel de valoriser des matières dites

« déchets » en produits hauts de gamme (p. exemple les technologies de la « smarthronics » permettant de valoriser des déchets du bois) ou pouvant retourner à la terre. Ces différentes innovations, dont certaines sont également pertinentes pour le secteur du bâtiment, doivent cependant tenir compte du contexte législatif national différent de part et d'autre de la frontière. Les technosols par exemple sont valorisables en zone agricole en France contrairement à la Suisse, qui leur prévoit d'autres utilisations comme les parcs arborés urbains.

Des initiatives dans le domaine de l'écologie industrielle, en Suisse, et de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) ont émergé ces dernières décennies. Ainsi, sur le territoire genevois, la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève qui gère la quasi-totalité des périmètres industriels du canton annonce en 2023 que la moitié des zones industrielles sont dotées d'une démarche écoParc. Cette dynamique, initiée en 2015, incite les entreprises à travailler ensemble au développement d'innovations et d'optimisation, notamment en mutualisant services et infrastructures. L'objectif est de l'étendre à l'ensemble des zones industrielles d'ici à 2030.

Le Pôle métropolitain du Genevois Français, a lancé en 2020 le dispositif « Entrez dans la boucle », soit une démarche permettant d'accompagner de manière individuelle ou collective les entreprises dans la réduction de leur empreinte matière, la valorisation de leurs déchets en ressources et le développement de synergies entre les acteurs au sein de zones d'activités économiques (ZAE). En 2023 le dispositif touchait ainsi 34 entreprises sur 7 territoires, avec l'ambition d'essaimer le programme d'ici à 2027 pour cibler 150 à 200 entreprises supplémentaires.

Tableau 7: Actions pour l'industrie

INDUSTRIES : ACTIONS COMMUNES	
OBJECTIFS ET ACTIONS	LEVIERS
Soutenir l'innovation favorable aux économies de matière et d'énergie	
Facilitation de l'accès aux équipements de fabrication additive notamment dans l'optique de : <ul style="list-style-type: none"> Permettre leur utilisation dans le prototypage, notamment pour les TPE et autres entreprises de taille modeste Mettre en cohérence et valoriser des projets FabLab et autres organisations dans le domaine de l'économie de matière et de la revalorisation des déchets Permettre l'inventaire des innovations locales en matière de fabrication additive 	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Mise en lien du secteur industriel avec les avancées en termes de minage urbain notamment pour la procuration de matériaux rares (voir notamment domaine des biens de consommation)	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Soutien à l'émergence de technologies innovantes et locales mettant en œuvre des pratiques d'économie circulaire	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Échanger les expériences d'écologie industrielle et pratiques pour soutenir leur mise en place	
Partage d'expérience/bonnes pratiques entre institutions soutenant l'innovation, institutions en charge des ZI, institutions de recherches en matière d'écologie industrielle à l'échelle du Grand Genève, et les projets locaux et régionaux	IMPULSION
Formulation d'un référentiel d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle du Grand Genève	IMPULSION
Encourager le développement de boucles « locales »	
Valorisation des compétences existantes sur le territoire du Grand Genève dans le domaine de l'Écologie Industrielle et Territoriale	IMPULSION
Soutien de l'approvisionnement local, notamment par le biais de : <ul style="list-style-type: none"> Facilitation de la mise en place de salons par filière Mécanisme de soutien financier lors d'approvisionnement local 	FINANCEMENT SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ
Soutien au diagnostic et à la mise en place de solutions écologiques et circulaires individuelles et collectives	FINANCEMENT SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

PARTIE 4: PREMIÈRES ACTIONS ÉDITION 2025



Partie 4 : Premières actions - Édition 2025

Chacune des huit actions de l'Édition 2025⁷⁵, listées ci-dessous, fait l'objet d'une fiche, basée sur le modèle des fiches actions PACTE. Elles découlent de la fiche action n°3.6 de PACTE « Promouvoir la circularisation de l'économie au sein du Grand Genève - Pact'Matière » qui récapitule la vision d'ensemble de Pact'Matière et les premières actions à mener, issues des consultations des parties prenantes.

Tableau 8 : huit actions prioritaires - Edition 2025

CATÉGORIES	N.	FICHES ACTIONS PACT'MATIÈRE	FILIÈRES	PUBLIC CIBLE
Observer, suivre et évaluer les pratiques d'économie circulaire	3.6.1 pour mémoire	Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève	Transverse	Tous
	3.6.2 pour mémoire	Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire	Transverse	Consommateurs
Accompagner au changement l'ensemble des acteurs de la vie économique du bassin transfrontalier : communication, sensibilisation, formation	3.6.3	Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	Transverse	Entreprises
	3.6.4	Accompagner le changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	BTP	collectivités publiques
	3.6.5	Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève	Transverse	Entreprises
Faciliter des activités de l'économie circulaire : coopération, financement, innovation, cadre législatif et réglementaire	3.6.6	Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	BTP	Entreprises et collectivités publiques
	3.6.7	Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics	Transverse	Collectivités publiques
	3.6.8	Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève	Textile	Entreprises et collectivités publiques

Les fiches « pour mémoire » doivent encore faire l'objet de discussion pour coordonner les partenariats franco-suisses.

Le groupe de travail Grand Genève Circulaire (GGC) joue un rôle clé dans le pilotage, le suivi et la mise en œuvre de Pact'Matière. Lors de la dernière consultation PACTE, les acteurs suivants ont confirmé leur volonté de s'impliquer :

➔ Dans l'animation de la démarche : Groupe Grand Genève

Circulaire (GGC) avec l'appui du Canton de Genève (DPA, OCEV) et la Ville de Genève (Agenda 21).

➔ Dans son suivi : Canton de Genève (DDC, OCBA, OCT, DEE), Région de Nyon, Région AURA (DEEP), Département de Haute-Savoie, État.

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

^{75/} La numérotation des actions est celles de PACTE, à des fins de cohérence elles n'ont pas été modifiées. En plus de ces 8 actions l'action « Création d'un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève » a été intégrée dans la fiche action de PACTE n°3.4 « Renforcer le financement des actions transfrontalières »

Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Le bassin transfrontalier du Grand Genève regroupe plusieurs collectivités publiques au sein d'un territoire binational. Il est compliqué d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se fait en matière d'économie circulaire, non seulement par la présence de la frontière nationale, mais également au vu des disparités de gouvernances et de

stratégies à l'échelle communale, cantonale ou régionale. Cette configuration augmente le risque de redondance et un manque de concertation débouchant sur une méconnaissance ou une sous-estimation du territoire pertinent dans les initiatives émergentes.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer, diffuser et maintenir à jour une cartographie des filières stratégiques de l'économie circulaire régionale nourrissant un observatoire.

L'étude « *Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève* » (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021) avait sorti des chiffres intéressants pour le Grand Genève :

- Convertir 10 % des importations en échanges locaux permettrait de générer 5 milliards CHF de production et plus de 10 000 emplois directs au sein de l'économie; et ce, sans compter sur l'amélioration de l'effet multiplicateur.
- En moyenne, 100 CHF de production directe sur le Grand Genève génèrent par ailleurs 61 CHF de production supplémentaire dans le reste de l'économie du Grand Genève à travers ses impacts indirects et induits, soit un effet multiplicateur de 1,61 (161/100).

La démarche doit répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter la prise de décision et le suivi.

- Mettre en réseau les acteurs.
- Renforcer la coopération entre les entreprises.
- Identifier et maximiser les opportunités d'ancrage et de développement d'activités de l'économie circulaire.

Ces objectifs peuvent être atteints notamment en :

- mettant en place un observatoire et une cartographie de l'économie circulaire du territoire du Grand Genève;
- identifiant les opportunités d'action et les besoins de développement (ex.: financier, foncier, formation, communication, etc.) et activant les réseaux de ces filières;
- soutenant le développement et la mise en réseau des lieux de prestations d'économie circulaire (ex.: ressourceries, matériaux de réemploi, bibliothèque d'objets, etc.);
- développant et testant les alternatives proposées par l'économie circulaire dans les filières stratégiques (ex.: études de flux et projets pilotes).



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification du bien fondé de la démarche sur le plan transfrontalier et, cas échéant, clarification de la co-animation franco suisse et des partenariats

MISE EN PLACE DE LA CARTOGRAPHIE ET DES INDICATEURS DE SUIVI

→ Sur la base de l'étude Utopie-Metabolic et les domaines retenus, sélectionner les filières à observer (maximum un par domaine).

- Se lier au projet de Plateforme d'observatoire et de prospective du Grand Genève (POP GG) pour le développement.
- Identifier les acteurs, les lieux et les sources de données. Identifier les indicateurs pertinents pour chaque action afin de suivre l'impact; Identifier le meilleur moyen pour suivre l'objectif global de Pact'Matière de diviser par 5 l'empreinte matière du territoire à l'horizon 2050.

Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève



IDENTIFICATION DES ACTIONS ET MOBILISATION DES RÉSEAUX

- Regrouper et rendre visible les initiatives déjà existantes pour valoriser les compétences locales.
- Identifier les opportunités d'action et les besoins de développement (ex.: financier, foncier, formation, communication, etc.) et activer les réseaux de ces filières.
- Suivi des actions déjà existantes (ex.: conduite d'une étude des flux selon les besoins).
- Priorisation des actions à développer et mobilisation des réseaux.

PILOTAGE

- Développement de nouveaux modèles et processus d'accompagnement (techniquement, communication et financièrement).
- Lancement de projets pilotes
- Consolidation des résultats et des conditions de déploiement

MISE EN ŒUVRE

- Suivi de l'efficacité des projets et actions correctives.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (OCEI).
- **Suivi** : Canton de Genève (DDC, DPOF, OCBA, OCEV), Région de Nyon, Ville de Genève (Task force climat), Région AURA (DFOR), Etat.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Faitières, Génie.ch, Après-GE, Après-VD, associations des consommateurs.

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

La consommation d'objets par le public est une des principales sources de l'empreinte matière du Grand Genève. Cet impact a lieu principalement hors de la région, puisque c'est à l'étranger ou dans d'autres régions de Suisse ou de France qu'est produite la majorité des biens consommés ici ou que proviennent les matières premières nécessaires à leur production. La surconsommation de vêtements ou le remplacement fréquent des appareils électriques et électroniques dans notre région sont deux exemples courants de gaspillage de matière et d'énergie grise.

Réduire l'empreinte matière de la consommation de biens implique de consommer moins et mieux. Cette transformation des comportements de consommation actuels ne pourra pas se faire sans informer et sensibiliser les consommateur-trice-s, notamment sur la sobriété matérielle et sur l'empreinte matière. Il s'agit aussi d'encourager les consommateur-trice-s à adopter les pratiques circulaires qui réduisent l'utilisation et la transformation des objets et de la matière: l'emprunt ou la location, la seconde main (pas seulement se défaire d'objets inutilisés, mais aussi acquérir des objets déjà existants plutôt que des objets neufs), la réparation, le reconditionnement ou la transformation d'objet (réemploi de partie d'objets, surcyclage/upcycling), et seulement in fine le recyclage de la matière.

La transition vers un système économique circulaire exigera également de renforcer et promouvoir l'économie de la fonctionnalité (bibliothèques d'objets, location d'objets,

etc.), les acteurs de la seconde main, de la réparation, du reconditionnement des appareils, du réemploi d'éléments ou de matériaux (matériauthèques, etc.), et les filières de recyclage des matières.

Dans un contexte mondial d'épuisement progressif des matières premières non renouvelables, la valorisation des gisements de matières est en particulier appelée à devenir un enjeu de plus en plus stratégique pour notre région relativement pauvre en matières premières, en particulier celles issues des déchets électriques et électroménagers. À ce jour, en dehors de la communication sur le tri et le recyclage des déchets, peu d'informations sont transmises au public sur les chaînes de valorisation des objets et des matières.

Dans une région aussi hétérogène et étendue que le Grand Genève, les actions de sensibilisation et d'information sont à mener au niveau local, à proximité des lieux de résidence des personnes, afin de les adapter au mieux aux différents contextes locaux (cadres administratifs et juridiques, termes de référence, écosystème économique et associatif local, niveaux de revenu). Toutefois, l'échelon transfrontalier a un rôle à jouer pour coordonner le message des actions de sensibilisation et d'information, et échanger entre collectivités locales les expériences et meilleures pratiques. Il se doit aussi de communiquer sur le panorama général, dans les différentes parties du territoire du Grand Genève, de la sensibilisation et de l'information sur une consommation sobre et circulaire ainsi que sur les filières de recyclage des objets et des matières.



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Recenser les diverses actions d'information et de sensibilisation sur la consommation d'objets et les pratiques circulaires (réduire, réutiliser, réparer, recycler) dans les différentes parties du territoire du Grand Genève (canton de Genève, district de Nyon, différentes parties du pôle métropolitain du Genevois français), réalisées entre 2022 et 2024 ou prévues, et les analyser (instance publique émettrice, auteurs, publics ciblés, message, support/média utilisé).
- Identifier les différents freins à l'adhésion à l'économie circulaire des consommateurs (méconnaissance du

sujet, méconnaissance des impacts, méconnaissance des solutions, etc.) afin de mettre en place les mesures adéquates. Il sera nécessaire d'identifier le public cible et les acteurs à interviewer afin de réaliser ce diagnostic.

- Recenser les différentes filières de recyclage/élimination d'objets de consommation courants (vêtements, meubles, appareils électriques et électroniques, etc.) dans les différentes parties du Grand Genève en lien avec l'action de mise en place d'un Observatoire et d'une cartographie des filières (cf. action 3.6.1).

»»» Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire

- Organiser des ateliers pour échanger les expériences et les bonnes pratiques en matière de consommation d'objets et de pratiques circulaires, et coordonner les messages, notamment la logique de hiérarchisation des actions comportementales (réduire et faire preuve de sobriété > prolonger la durée de vie > reconditionner et réemployer des parties > recycler les matières) et la valorisation des acteurs contribuant aux pratiques circulaires.
- Proposer aux différentes parties du Grand Genève des exemples d'actions d'information et de sensibilisation

pour réduire l'empreinte matière de la consommation d'objets et promouvoir les pratiques circulaires, et encourager les collectivités publiques du Grand Genève à mener ou soutenir à l'échelon territorial le mieux approprié de telles actions.

- Communiquer au niveau du Grand Genève sur les activités transfrontalières communes (recensements, ateliers, bonnes pratiques en matière d'action d'information et de sensibilisation) et rendre accessible au public ces informations sur le site web du Grand Genève.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification du bien fondé de la démarche sur le plan transfrontalier et, cas échéant, clarification de la co-animation franco suisse et des partenariats

SELON OPPORTUNITÉ

MISE EN PLACE DES CONDITIONS POUR MENER L'ACTION

- Identification des collectivités publiques des niveaux pertinents pour participer à un groupe de travail sur l'information et la sensibilisation pour une consommation sobre et circulaire des objets.
- Identification des acteurs chargés du recensement et de l'analyse des diverses actions d'information et sensibilisation existantes ou prévues.

PREMIÈRES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Recenser auprès des collectivités publiques pertinentes du Grand Genève les actions d'information et de sensibilisation existantes à destination du public afin de promouvoir une consommation sobre et circulaire; réaliser le diagnostic de freins; recenser également l'information sur les filières existantes de recyclage/élimination d'objets de consommation; analyser les données ainsi récoltées.

→ Sur la base de l'analyse du recensement susmentionné, organiser un atelier transfrontalier de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les actions d'information et sensibilisation pour une consommation sobre et circulaire.

→ Communiquer au niveau du Grand Genève sur les recensements, les ateliers et leurs enseignements, notamment en rendant ces informations accessibles au public sur le site web du Grand Genève, et en encourageant les collectivités publiques à mener ou soutenir des actions de sensibilisation et d'information.

DÉPLOIEMENT DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Poursuite ou démarrage, par les collectivités publiques de l'échelon territorial approprié, d'actions d'information et de sensibilisation auprès des consommateur-trice-s sur divers aspects de la consommation sobre et circulaire dans toutes les parties du Grand Genève.
- Suivi au niveau du Grand Genève des actions d'information et de sensibilisation menées (recensement, visibilité sur le site web).
- Organisation (si nécessaire) d'autres ateliers transfrontaliers de partage d'expérience et de bonnes pratiques.
- Bilan.

»»» Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Région de Nyon, Canton de Genève (DDC, Ville de Genève (Agenda 21).
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Fatières, Génie.ch, Après-GE, Après-VD, associations des consommateurs, ADEME, Coord21, SANU durabilitas.
- **Suivi** : Canton de Genève (OCBA, OCEV, SMC), Ville de Genève (Task force climat).

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

Au sens des leviers d'action décrits dans la partie 1 du plan d'actions Pact'Matière au chapitre de la production et de la consommation, il convient de rendre l'économie du Grand Genève plus circulaire et locale en transposant les principes de l'éco-conception, la sobriété d'usage des ressources, la récupération, la réparation, le réemploi-réusage et le recyclage. Tout en réduisant la consommation irraisonnée de ressources planétaires, il s'agit également de favoriser l'usage de matières premières ou secondaires locales, pour tendre vers plus d'autonomie, induisant ainsi des bénéfices:

- **économiques** : sécurisation des approvisionnements et résilience en cas de crise (sanitaire, géopolitique, etc.), maintien et développement de l'économie locale, etc.;
- **environnementaux** : réduction de l'empreinte matière des produits avec un contrôle accru sur l'ensemble du cycle de vie grâce à un ancrage local et une coopération entre les acteurs du territoire;

➤ **sociaux** : création d'emplois, renfort de la coopération entre acteurs locaux, etc.

Cette évolution implique des changements profonds dans les modes de consommation, mais aussi de production, donc une totale implication des entreprises territoriales. Elles doivent pour cela s'appuyer sur un socle solide de convictions, de connaissances et de savoir-faire à développer, partager : l'enjeu de la communication, pour sensibiliser, informer, faire connaître prend ici une ampleur particulière et nécessite d'y consacrer une ambition dédiée.

Cette action vise à initier les bases d'une stratégie de communication, emmenant les entreprises du territoire vers plus de circularité dans leurs process.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon leur domaine d'activité, leur histoire, toutes les entreprises ne peuvent être considérées également et constituent en quelque sorte différents publics et donc autant de cibles. La communication doit s'attacher à tenir compte de cette diversité, pour fournir des propositions adaptées. Toutefois, dans ce cadre, deux principes directeurs émergent :

- Soutenir et accompagner les initiatives émanant du secteur privé : les échanges de pair-à-pair sont toujours les plus efficaces, car issus de demandes venues de l'interne et correspondant aux attentes du moment des différents acteurs impliqués.
- Conférer un rôle d'impulsion et de médiation aux acteurs publics du Grand Genève pour une vision partagée à l'échelle du territoire, et accompagner la fédération des énergies locales pour faire adhérer l'ensemble de l'écosystème économique.

Cette stratégie de communication doit donc être établie d'une part en veillant à accentuer des synergies locales

existantes, en leur donnant plus de reliefs et d'envergure, et d'autre part en créant des opérations nouvelles conçues dans une logique territoriale.

La dimension «réseau» sera donc déterminante et elle doit être au cœur de cette stratégie de communication :

- connaître et faire connaître, pour mettre en valeur les initiatives couronnées de succès, et les dupliquer.
- Étudier la pertinence d'une logique de marque, capable d'identifier cette dynamique territoriale et d'en renforcer les facteurs d'identité, sur et à l'extérieur du Grand Genève.
- Faire vivre et déployer plus largement les réseaux constitués de type Genie.ch ou Eclaira.fr, pour leur donner durablement les moyens de fédérer les entreprises et acteurs concernés dans une dynamique commune.
- Créer, organiser ou labelliser toute une série d'événements, capables de faire se rencontrer

Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

des acteurs économiques ou/et institutionnels. De rayonnement à l'échelle d'une filière locale ou au contraire à l'échelle internationale, ces événements sont des moments forts pour partager des solutions très opérationnelles comme pour découvrir des réussites de grande ampleur. Il s'agira dans un premier temps de s'appuyer sur les événements existants à

l'échelle du Grand Genève (Simodec, le forum économie circulaire transfrontalier, le salon EPHJ-EPMT-SMT, les conventions annuelles d'affaires organisées par l'ULCCI, le forum d'affaires franco-suisse à Genève, etc.) qui réunissent d'ores et déjà régulièrement les acteurs économiques du territoire franco-valdo-genevois.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

Malgré une forte dynamique locale, la coordination demeure la condition numéro un du succès de l'action. Pour s'appuyer sur une légitimité déjà existante, il serait nécessaire de la confier à un acteur déjà reconnu dans le milieu de l'économie circulaire: un.e membre issu.e de l'équipe Grand Genève Circulaire ou d'un réseau de type Genie.ch, pourrait être le mieux à même de piloter cette action.

Dans un premier temps, et dès l'adoption de Pact'Matière, il s'agira d'identifier précisément le groupe de travail représentatif de l'écosystème local « économie circulaire », puis de lui faire préciser les contours de l'action et de son ambition, et de les faire coïncider avec les moyens disponibles ou à mobiliser. L'appui d'un mandataire ayant une expérience reconnue dans ce type de démarche territoriale sera très probablement nécessaire: le cahier des charges de la mission à honorer sera un des moments clés de l'opération, il veillera notamment à:

- identifier les acteurs/réseaux/événements déjà existants;
- établir un plan d'actions à moyen et long terme en coordination avec les autres démarches mises en place dans le cadre de Pact'Matière et plus largement Grand Genève en Transition, en mutualisant des événements avec d'autres démarches territoriales;
- préciser si des filières ou des thématiques sont prioritaires;
- organiser des temps de rencontre et d'information avec les acteurs économiques/institutionnels susceptibles de contribuer durablement à l'action.

Dans un second temps, il conviendra de décliner les éléments produits et conçus collégialement, en accordant les moyens financiers idoines (un budget prenant en compte l'ensemble des postes de dépense associés au projet (ressources humaines, communication, coût des événements, etc.).



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Région de Nyon, Canton de Genève (OCEI), PMGF.
- **Suivi** : Canton de Genève (DDC, OCBA, OCEV), Ville de Genève (Agenda 21).

→ **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : CIRIDD, Innovales, Génie.ch.

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Accompagner le changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / SE FORMER ET TRAVAILLER N°5



CONTEXTE DE L'ACTION

L'application des principes de circularité par les pouvoirs publics dans le domaine de la construction nécessite des changements de pratique, d'une part en matière de commande publique, et d'autre part en matière de transfert de matériaux d'excavation. Actuellement, ces principes de circularité sont marginaux dans les commandes publiques et les transferts des matériaux d'excavation de la Suisse vers la France, même avec un permis d'aménagement, sont excessifs et parfois inappropriés.

Dans ces deux domaines, ces changements de pratique se

heurtent à différents freins.

L'accompagnement du changement se base sur le diagnostic des freins identifiés afin de les dépasser avec des leviers adéquats répertoriés par les modèles d'accompagnement du changement tels que le modèle transthéorique (MTT).

L'accompagnement du changement s'adresse à l'ensemble de la chaîne décisionnelle politico-administrative France-Suisse, soit les élus politiques, les donneurs d'ordre (commandes publiques).



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de définir une stratégie d'accompagnement du changement de comportement afin de permettre l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la fonction publique en matière de construction, via les commandes publiques et via les transferts des matériaux d'excavation.

Pour définir cette stratégie, un diagnostic des freins sera réalisé. Une fois les freins identifiés, des leviers de changement y seront associés et des mesures adéquates seront proposées. Le modèle transthéorique (MTT) illustré dans le tableau ci-dessous pourra être le cadre utilisé pour cette action.

L'ACTION CONSISTE À :

RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES FREINS

Objectif: Identifier les freins à l'adoption des principes de l'économie circulaire par les agents de la fonction publique du Grand Genève.

Les freins sont soit d'ordre légaux, administratifs, de procédures, de ressources ou d'outils, de comportements. En l'état, les freins déjà estimés par expériences relèvent (1) de la méconnaissance de la problématique de la linéarité, des principes de circularité et des solutions envisageables pour appliquer ces principes, (2) de la méconnaissance du risque lié au changement de pratique, méconnu ou mal perçu, (3) du portage de ce risque, (4) d'un partage d'information/de compétences insuffisant (cf. tableau en annexe).

Un diagnostic par consultation des acteurs et analyses des process devra être réalisé. Il sera nécessaire au préalable d'identifier plus précisément le public cible et les acteurs à interviewer.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Objectif: proposer une stratégie de mise en œuvre de l'accompagnement au changement.

La stratégie se base sur:

- 👉 les freins, qui auront été complétés par diagnostic (enquête, questionnaire, interviews, etc.);
- 👉 les leviers, identifiés selon le modèle transthéorique (MTT);
- 👉 la priorisation des mesures ayant le plus d'impact, afin de dépasser l'ensemble des freins répertoriés. Certaines mesures ont déjà été pré-identifiées (voir le tableau en annexe). Le diagnostic permettra de valider leur pertinence.
- 👉 Mettre en œuvre les premières actions d'accompagnement au changement.

LIVRABLES

- 👉 Une stratégie d'accompagnement au changement de comportements pour les agents de la fonction publique du Grand Genève, avec des mesures concrètes permettant l'adoption des principes de l'économie circulaire dans l'octroi des marchés publics/de la commande publique en lien avec la construction.

ACTIONS LIÉES

- 👉 actions 3.3, 3.6.6

Accompagner le changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification de la co-animation franco-suisse et des partenariats

SELON OPPORTUNITÉ

Conditions à réunir pour la mise en œuvre de l'action: définir la gouvernance, le porteur de projet, le financement et la temporalité et identifier précisément le public cible (OCBA, OU, OCGC, CPEG, FTI, ACG, Communes, etc.).

→ Définir le porteur de projet puis concevoir le cahier des charges de l'étude et tout autre acteur pertinent, et affiner le budget.

→ Prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).

→ Réalisation du diagnostic des freins, avec identification du public cible. Certaines mesures concrètes pourront déjà être déclinées si le diagnostic le confirme (ex.: formation)

→ Définition de la stratégie d'accompagnement au changement.

→ Déploiement de la stratégie: à définir.

ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE



→ **Co-animation** : Canton de Genève (OCEV).

→ **Suivi** : Canton de Genève (OCBA, OCT), Région de Nyon (relai), Ville de Genève (Task force climat), Etat. Partenaires pressentis (liste non exhaustive) : CAUE (si mandat).

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.



Accompagner le changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction

ANNEXES

TABLEAU DES FREINS ET MESURES PRÉ-IDENTIFIÉS SELON LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CHANGEMENT DU MTT



ÉTAPES DU CHANGEMENT	FREINS DÉJÀ ESTIMÉS > A COMPLÉTER	LEVIERS (MTT)	MESURES PRÉ-IDENTIFIÉES > A COMPLÉTER
PRISE DE CONSCIENCE	Méconnaissance de la problématique de la linéarité, des principes de circularité	<i>Informar</i> <i>Eveil émotionnel</i>	Sensibilisation Concernant les matériaux d'excavation, sensibilisation et formation des communes françaises au processus des permis d'aménager afin de renforcer l'application du code de l'urbanisme et son contrôle
MOBILISATION		<i>Susciter l'adhésion en montrant les avantages, susciter l'engagement</i> <i>Montrer sa responsabilité, son rôle</i>	Implication de la hiérarchie et des référents politiques (exemplarité) Impulsion politique et modification de la répartition des responsabilités dans le processus d'optimisation des appels d'offres vers plus de circularité de façon à ce que l'Etat porte cette responsabilité plutôt que l'ingénieur /l'agent de la fonction publique qui met en œuvre cette optimisation
DÉCISION DE NE PAS AGIR		<i>Donner une autre information pour voir les choses autrement</i>	
PRÉPARATION À L'ACTION	Méconnaissance des solutions envisageables pour appliquer ces principes Partage insuffisant d'informations/de compétences	<i>Information du comment faire, bonnes pratiques, bons process</i>	Conception de formations spécifiques ou Déclinaisons/partage de formations existantes Développer/Partager à l'échelle du Grand Genève des dispositifs de formation existants. Ex: formation continue courte sur la valorisation des matériaux minéraux de chantier (programme ECOMAT ^{GE}) ou dispositif THQMAT: faire en sorte que les matériaux utilisés aujourd'hui puissent être recyclés demain (réfléchir aux techniques constructives et aux matériaux) Modification de processus, optimisation de la chaîne de responsabilité Meilleure communication entre les autorités suisses qui délivrent (ou non) l'autorisation d'exportation et les collectivités françaises qui instruisent les demandes de permis d'aménagement et doivent en assurer la conformité
PASSAGE À L'ACTION	Méconnaissance du risque lié au changement de pratique, ou mal perçu Portage de ce risque	<i>Permettre de tester</i>	Permettre de tester au moins 1 mesure dans chaque territoire, avec retour d'expériences Pilotes sur les différents territoires Évaluation/Qualification du risque de telles modifications grâce à des projets pilotes
POUR SUIVRE L'ACTION		<i>Diminuer les efforts</i>	
NOUVEAU COMPORTEMENT			Valorisation des innovations et des actions exemplaires Valorisation de ces projets pilotes et des chantiers exemplaires

Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Au sens des leviers d'action décrits dans la partie 1 du plan d'actions PACTE, la présente action apporte une contribution aux principes suivants:

En matière de production: **réduire les obstacles liés à la frontière** en faisant évoluer les règles en la matière,

afin d'améliorer de façon équilibrée et équitable les initiatives françaises et suisses d'économie circulaire au niveau du bassin de vie du Grand Genève.

En matière de coopération: créer un contexte **favorable à l'expérimentation** et aux innovations.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mieux comprendre les enjeux de l'économie circulaire sous l'angle des contraintes douanières puis à évaluer les mesures spécifiques qui pourraient être prises afin de limiter l'impact de la frontière (douane) sur le développement des initiatives transfrontalières (les déchets deviennent des ressources).

- Label ou « passeport matériaux » pour les acteurs actifs dans les boucles.
- Régimes douaniers préférentiels au sein de zones dédiées, à l'image des zones franches.

MODALITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

LA DÉMARCHE DOIT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS SUIVANTS:

- Recenser et centraliser les dispositions administratives et fiscales en vigueur puis les diffuser sur une plateforme transfrontalière d'information sur les procédures douanières.
- À l'échelle du Grand Genève et en lien avec l'action 3.6.1 relative à la cartographie des filières, identifier les domaines d'activité ou les filières les plus pertinentes, dont les potentiels de transition vers plus de circularité sont sensiblement diminués, voire bloqués du fait des restrictions et procédures douanières.
- Établir des propositions de simplification administrative adaptée aux filières stratégiques retenues.
- Étudier la faisabilité puis, le cas échéant, mettre en œuvre un dispositif permettant de limiter les formalités/coûts du passage en douane des matières concernées par les boucles de circularité. Les actions potentielles concernent:
 - Aide financière et aide technique.

- Etablir des liens avec d'autres territoires transfrontaliers (Bâle, Tessin) pour identifier des intérêts communs.
- Organiser un lobbying auprès des autorités fédérales et françaises/européennes pour plaider la spécificité du bassin de production/consommation franco-valdo-genevois.
- Examiner la faisabilité d'un statut d'exception au titre de l'expérimentation: territoire pilote (sur le modèle de la zone franche).
- Recueillir l'expertise et l'accompagnement auprès de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).
- Organiser une veille technique, administrative et politique en lien avec les négociations UE-Suisse (analyse des impacts directs et indirects de la mise en place de la taxe carbone aux frontières par exemple, suppression des droits de douane sur les produits industriels: Abolition_Droits_de_douane_produits_industriels - ccig.ch).
- Prendre en compte de l'évolution de la LPE sur les nouvelles obligations et possibilités en lien avec les enjeux de l'économie circulaire.

Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2024-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS ▲

ÉTAPES CLÉS

2025: Clarification de la co-animation franco-suisse et des partenariats

→ Constitution et animation des groupes de travail par filière retenue.

SELON OPPORTUNITÉ

ANALYSE

- Benchmark: expériences transfrontalières autres (Bâle + Tessin + MOT).
- Identification des partenaires économiques (faïtières) et territoriaux (agglomérations transfrontalières potentiellement intéressées) avec lesquels il s'agira de conduire le travail (puis assurer le lobbying auprès des instances fédérales, françaises et européennes).
- Choix des filières pertinentes (cas d'études pour la suite).
- Identification et analyse des composantes réglementaires, administratives et fiscales pour les passages en douane (> Mandats). Travail également à conduire avec l'OMC.

LOBBYING

- Organisation des temps d'échanges stratégiques auprès des autorités compétentes, sur la base des éléments issus des phases 1 et 2.
- Négociation autour de la faisabilité d'une expérimentation pilote sur le Grand Genève (« zone franche économie circulaire »).

PISTES D'ACTION

- Repérage et approfondissement des leviers d'actions sur la simplification administrative et les incitations régionales.

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

- Mise en œuvre de la plateforme (ou portail) d'information sur les spécificités et les contenus des procédures douanières FR-CH (= Conception de la plateforme de son mode d'animation et de mise à jour).
- Mise en œuvre des mécanismes incitatifs (en lien avec l'action 3.6.7).
- Mise en place de l'expérimentation pilote sur une ou plusieurs filières stratégiques pertinentes.
- Suivi et évaluation.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

→ **Co-animation**: Canton de Genève (DPA), Etat - Douanes (sous réserve de confirmation).

→ **Suivi**: Canton de Genève (OCEV, OCBA) Région AURA (DEEP), Etat.

RÔLE DU GLCT: IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

Les matériaux de construction représentent un des principaux flux de matière du Grand Genève (3,5 millions de tonnes de matériaux d'excavation non pollués en 2018), mais peu sont réutilisés. Par exemple, seuls 14 % des matériaux d'excavation sont recyclés, le reste est utilisé en tant que remblai en gravière ou sous d'autres formes sur des distances de plus en plus lointaines.

Les contraintes principales qui freinent la circularité pour ces matériaux sont :

- Manque d'espaces de stockage des matériaux (enjeu foncier).
- Complexité juridique (statuts des matériaux) et logistique (réseaux ferrés et viaires) du passage

de la frontière avec des statuts différents selon les matériaux.

- Manque de coordination administrative et difficultés à intégrer de nouvelles pratiques.

Sont concernés ici par le périmètre de l'action **les matériaux d'excavation, les matériaux terreux et autres matériaux minéraux de chantier ainsi que les matériaux de construction écologiques, bas carbone et innovants**, soit les matériaux impliqués majoritairement dans le gros œuvre. Sont exclus les matériaux du second œuvre dits de réemploi (p. ex. porte, parquets, évier, paroi, poutre, etc.), en raison d'un niveau différent de maturité du marché.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif général est de renforcer et sécuriser les espaces et le foncier destiné aux activités circulaires afin de favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux issus de démolition et des chantiers, en vue de contribuer à l'objectif global de diviser l'empreinte environnementale de la construction par 2 d'ici 2035 fixé dans le cadre de l'étude «*Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève*» (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021).

Dans un premier temps, cette action consiste à vérifier l'opportunité d'une telle planification du foncier à l'échelle transfrontalière : il s'agit de mieux qualifier les besoins en foncier, les contraintes liées à la frontière et au statut des matériaux et les enjeux économiques. Il s'agit également de mener un projet pilote de gestion d'un site de stockage à l'échelle du Grand Genève.

Dans un second temps et selon les résultats de l'étude d'opportunité, une étude de faisabilité sera menée et pourra déboucher sur un schéma directeur des sites de stockage et de valorisation.

DESCRIPTION PLUS DÉTAILLÉE DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION :

- Réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place d'une planification des besoins en foncier à l'échelle du Grand Genève, en distinguant les différents types de matériaux :
 - Collecter des informations sur les caractéristiques, volumes, localisation et disponibilité temporelle des matériaux.
 - Sur cette base, définir le nombre de sites et infrastructures potentiels de stockage et de valorisation, temporaires ou pérennes nécessaires, leur localisation possible, les structures logistiques associées.
 - Identifier les freins administratifs :
 - Lister les défis juridiques et logistiques liés à la frontière en fonction du statut des matériaux.
 - Identifier des solutions pour faciliter la coordination administrative et l'intégration des nouvelles pratiques (communication, formation, etc.).
 - Tester la gestion transfrontalière d'un site de stockage pilote.
- Étudier les possibilités de développer une bourse aux matériaux (inclus benchmark de l'existant - Madaster.ch, Salza.ch, etc.).

Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

LIVRABLES POUR LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION

- Une étude d'opportunité.
- Retour d'expériences du test sur un site de stockage pilote.
- Des recommandations pour faciliter la coordination administrative au niveau du Grand Genève.
- Des recommandations pour le développement d'une bourse aux matériaux sur le Grand Genève.

- Les différents matériaux (excavation, issus de la déconstruction, matériaux terreux, etc.) doivent être définis et distingués dans l'étude d'opportunité.
- Nécessité de tenir compte des raccordements aux réseaux ferrés et viaires.
- Nécessité de tenir compte des schémas directeurs existants (par exemple le plan directeur des décharges de type A pour les matériaux d'excavation non pollués à Genève).

ACTIONS LIÉES

- Action : 3.6.4

CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Définir le porteur de projet et la temporalité.
- Consulter les différentes parties prenantes et prendre en compte les enjeux économiques transfrontaliers (points de vigilance soulevés par les acteurs de la filière).

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS UN DEUXIÈME TEMPS ET EN FONCTION DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION

- Étudier les possibilités de développer un label transfrontalier (notamment sur le modèle GRTA) pour les matériaux minéraux issus de la déconstruction et du recyclage en lien avec l'action 3.6.8.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2026 : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

- D'ici fin 2025 : définir le porteur de projet, concevoir le cahier des charges de l'étude d'opportunité et choisir le prestataire

→ D'ici fin 2026 : finalisation de l'étude d'opportunité

2027 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- étude de faisabilité en fonction des résultats de l'étude d'opportunité



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- Co-animation** : Canton de Genève (OCEV, DPA), Région AURA (DEEP).
- Suivi** : Canton de Genève (DPOF, OCAN, OCBA, OCT), Région de Nyon, PMGF, Département 74.

→ **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : FTI, entreprises de la construction, faitières, UNICEM.

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

En intégrant dans les marchés publics des critères liés à l'économie circulaire, l'Etat et les collectivités publiques ont ici l'opportunité d'assurer un rôle d'exemplarité et de créer de nouveaux marchés sans distorsion de la concurrence. L'objectif de cette action est donc de donner les outils nécessaires à l'évolution des pratiques de la commande publique en développant des critères de circularité, par

exemple dans les domaines de la construction ou de l'alimentation.

Plus généralement la circularité dans tous les types d'achats publics pourra être étudiée, notamment via les guides ou chartes d'achats circulaires (par exemple le guide des achats circulaire de la Confédération ici : <https://www.woeb.ch/fr/documents/guide-pour-des-achats-circulaires>).



DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de proposer des critères de circularité pour la commande publique, il est tout d'abord nécessaire de réaliser un état des lieux des critères et mécanismes existants, pour pouvoir identifier les critères possibles et ensuite évaluer leur faisabilité. Cela nécessitera d'inclure toutes les parties prenantes, publiques et privées, et donc de choisir des domaines « pilotes », tels que celui de la construction ou des achats responsables par exemple.

☛ Définir une liste finale de critères, avec des recommandations concrètes pour les donneurs d'ordres publics.

LIVRABLES :

☛ Un guide des critères de circularité pour la commande publique.

☛ Une stratégie de mise en œuvre :

- Un plan de communication pour diffuser le guide auprès des donneurs d'ordre et promouvoir son originalité et l'exemplarité de la démarche transfrontalière auprès des autorités administratives de rang national et européen.
- Des mesures d'accompagnement au changement (lien avec la fiche action 3.6.4 – Ac. Changement de comportement)

ACTIONS LIÉES :

☛ Action n°3.6.1 - Cartographie et observatoire (avoir des indicateurs quantitatifs en lien avec les matériaux réemployés, recyclés) et 3.6.4.

L'ACTION CONSISTE À :

- ☛ Réaliser un benchmark de critères de circularité dans les différents systèmes de commandes publiques du Grand Genève, d'autres cantons/pays/UE
 - Inclure un benchmark de potentiels labels existants même si cela dépasse le cadre des appels d'offres publics.
- ☛ Inventorier les critères de circularité adaptés pour la commande publique, en concevoir de nouveaux si nécessaire, les décrire et les tester.
 - Inclure leur faisabilité, y compris juridique/réglementaire et coûts.
 - Tester ces critères sur des pilotes : 1 par territoire, avec retour d'expériences.

Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS ▲

MODALITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

→ Conditions à réunir pour la mise en œuvre de l'action

- Définir le porteur de projet, la temporalité et le budget. Une gouvernance tripartite opérationnelle est nécessaire
- Identifier les domaines et sites pilotes potentiels
- Lancer un mandat qui réalise le benchmark sur chacun des territoires, conçoit une liste commune de critères de circularité potentiels, évalue leur coût et faisabilité, les tests sur 3 sites pilotes pour aboutir au guide des critères de circularité
- L'appropriation du guide par les donneurs d'ordre est une étape clé et nécessite un soutien politique, une campagne de diffusion percutante et de solides mesures d'accompagnement aux changements.

→ Actions à mettre en œuvre dans un deuxième temps et en fonction des résultats de la première phase de la fiche action :

- Étudier les possibilités de développer des labels transfrontaliers (par exemple dans la construction : pour les matériaux minéraux issus de la déconstruction et du recyclage (lien avec la fiche action 3.6.6. Besoins en foncier)). Ce label pourrait être utilisé comme critère de circularité.
- Voir s'il est pertinent d'adapter le guide pour inclure tous les donneurs d'ordre y compris privés

• Creuser les possibilités d'adaptation des normes (par exemple dans la construction : normes SIA constituant des obstacles à la circularité)

ÉTAPES CLÉS

- Définir le porteur de projet puis concevoir le cahier des charges de l'étude (PMGF, Office cantonal de l'environnement et tout autre acteur pertinent).
- Prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).
- Benchmark, critères de circularité inventoriés, évalués, projets/sites pilotes identifiés pour le test des critères.
- Critères testés sur chacun des territoires, mise en commun des retours d'expérience.
- Guide des critères de circularité finalisé, stratégie de mise en œuvre du guide définie, formations accompagnant le guide conçues.
- Diffusion du guide et mise en œuvre des mesures d'accompagnement du changement, y compris les formations accompagnant le guide.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

→ **Co-animation** : Canton de Genève (OCEV).

→ **Suivi** : Canton de Genève (OCBA, OCT), Région de Nyon (relai), Région AURA (DEEP), AURA EE (à confirmer), Etat Ville de Genève (Task force climat). Partenaires pressentis (liste non exhaustive) : CAUE (si mandat)

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

LES ENJEUX SUIVANTS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS:

- Méconnaissance, de part et d'autre de la frontière, des quantités et qualités des gisements de textiles usagés selon les sources de collecte.
- Méconnaissance des capacités existantes de réemploi, réutilisation et recyclage des textiles sur le territoire du Grand Genève.
- Répartition géographique inégale des compétences en matière de recyclage des textiles, ou inexistence ou sous-développement de filières de recyclage de certaines matières textiles (notamment les textiles synthétiques).
- Saturation des filières locales de réemploi des habits (dépassement des capacités locales d'absorption des habits de seconde main) ce qui a pour conséquence

qu'une part non négligeable d'habits collectés n'est pas triée et/ou est revendue à des acteurs qui les exportent à l'étranger, perdant ainsi la traçabilité, et déstabilisant les marchés locaux de vêtements ainsi que la gestion locale des déchets textiles et ses polluants associés.

- Des acteurs du réemploi et de la réutilisation des textiles qui peinent à maintenir financièrement leur activité.

Cette action vise à développer une meilleure compréhension des gisements de textiles usagés sur les plans quantitatifs et qualitatifs, à caractériser les capacités de réemploi, réutilisation et recyclage sur le territoire, à mettre en réseau les compétences et les acteurs, à soutenir l'innovation et encourager le développement de nouvelles boucles circulaires (en particulier de réemploi, réutilisation et recyclage de matières textiles).



DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour l'ensemble de la filière textile, l'objectif est d'évaluer le gisement potentiel et la capacité du territoire en matière de réemploi et de réutilisation dans un premier temps, et en matière de recyclage dans un second temps. L'orientation de ces textiles vers leurs réemploi, réutilisation ou recyclage est dictée par leur qualité. Cette action distingue ainsi deux types de textiles: d'une part ceux collectés auprès du grand public par les acteurs associatifs et sociaux (boîtes de collecte à disposition sur le territoire et dons en direct), de qualité très hétérogène, d'autre part ceux issus du secteur industriel (par exemple hôtellerie, blanchisserie industrielle), de qualité a priori plus homogène. Le type de recyclage (boucle ouverte ou fermée) sera guidé par la qualité du textile en visant une exploitation la plus efficiente possible de la matière à disposition.

CETTE ACTION CONSISTE À:

- 1. Pour les textiles issus de la collecte auprès du grand public des acteurs associatifs et sociaux (vêtements et linge de maison usagés issus des boîtes de collecte de la coordination textile et des dons): soutenir les démarches transfrontalières en cours, notamment:
 - le projet Interreg STAR3 (synergies transfrontalières pour le recyclage des matières textiles et plastiques);
 - le projet européen ASTER (Alpine Solutions for the Transition of the textile plastic Equipment industry and

the harmonization of interregional 5R stratégies) qui vise à réduire la production des déchets textiles et plastiques à la source, notamment par l'éco-conception, et d'optimiser la gestion des flux de déchets dans les Alpes.

- 2. Pour les textiles issus du secteur industriel, comme les blanchisseries industrielles, l'hôtellerie et la restauration, lancer une étude qui vise:
 - l'évaluation à l'échelle du Grand Genève des gisements (quantité et qualité) et des débouchés pour les textiles industriels;
 - la mise en réseau les acteurs;
 - La conception des conditions-cadres (financières et juridiques) permettant aux acteurs du réemploi de rester concurrentiels avec le secteur du neuf.

Une mise en commun des résultats et des retours d'expériences de ces deux sous-actions sera nécessaire entre les différentes parties prenantes.

CONDITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION:

- S'assurer de la bonne coordination et complémentarité des différentes démarches en cours et à mettre en œuvre.
- Mettre en place un comité opérationnel pour le lancement et le suivi de l'étude sur les textiles issus du secteur industriel.

Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

- **2e semestre 2024 - fin 2026** pour le projet Interreg Star3
- En cours de définition pour le projet européen ASTER sur la gestion des textiles et plastiques dans l'arc alpin.
- **D'ici fin septembre 2025**: Concevoir le cahier des charges de l'étude (PMGF, Office cantonal de l'environnement et tout autre acteur pertinent).
- **D'ici fin 2025**: prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).
- **D'ici fin 2026**: étude terminée.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation**: Institut du textile (chef de file Star3), Démarche - société coopérative (chef de file Star3).
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)**: Caritas GE, centre social protestant, Centre technique de la plasturgie, Reed, CTFC
- **Suivi**: Canton de Genève (OCEV), Ville de Genève (Agenda 21), Région AURA (DIRECO), Etat.

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Conclusion

Pact'Matière, symbolisant la coopération franco-suisse, est une initiative clé pour l'avancement de l'économie circulaire dans le Grand Genève. Cette démarche, alignée avec les objectifs ambitieux de la Charte du Grand Genève, représente un engagement partagé vers une gestion plus durable et une réduction significative de l'empreinte matière. Le rôle du groupe de travail Grand Genève Circulaire est crucial, non seulement dans l'élaboration d'un plan d'action innovant pour l'agglomération transfrontalière, mais aussi dans le suivi et l'implémentation de ces actions, qui nécessitent la coordination d'une multitude d'acteurs et de parties prenantes.

Pour aborder ces défis, le GGC priorise les actions et envisage une mise en œuvre progressive de Pact'Matière. Les consultations réalisées entre 2023 et 2025 ont conduit à l'identification de 8 actions prioritaires pour l'édition 2025, chacune détaillée dans la partie 4. Ces actions sont conçues pour établir les bases du portage politique, du suivi et du monitoring du plan d'actions dans son ensemble.

L'une des priorités stratégiques est de représenter et défendre les intérêts du Grand Genève en matière d'économie circulaire aux niveaux nationaux, en intégrant les spécificités de la région dans les politiques nationales. Il est également important de collaborer avec d'autres agglomérations transfrontalières pour former une voix commune vis-à-vis des gouvernements. Cette représentation active et ce dialogue continu avec les instances nationales sont essentiels pour que des initiatives comme Pact'Matière puissent inspirer et influencer au-delà des frontières régionales.

En outre, considérer le Grand Genève comme une zone d'expérimentation, en particulier sur les questions foncières, est essentiel pour stimuler l'économie circulaire. Cette démarche offre de nouvelles perspectives pour la gestion des ressources, comme le stockage des matériaux

et la création de matériauthèques, tout en optimisant l'approvisionnement local. Elle favorise le développement de solutions adaptées aux défis spécifiques du territoire et encourage l'élaboration d'un modèle régional d'économie circulaire, potentiellement transposable dans d'autres contextes.

En somme, Pact'Matière, enraciné dans les principes de la Charte du Grand Genève, marque une avancée significative vers une économie davantage circulaire et durable. Il trace un chemin vers un avenir où le développement économique et la préservation de l'environnement dans la région transfrontalière sont co-gérés par les collectivités publiques franco-suisse, visant une efficacité et un impact accrus.

L'Édition 2025 de Pact'Matière a pour ambition de créer les conditions-cadre pour stimuler le développement de la circularité de l'économie sur le territoire du Grand Genève. D'une part l'ambition transversale et transfrontalière des actions qu'elle porte et d'autre part la dynamique qu'elle crée en termes de mise en œuvre et suivi des mesures constituent les premières pierres d'un processus destiné à développer une logique d'amélioration continue dans les futures éditions de Pact'Matière.

La collaboration à l'échelle transfrontalière et le soutien politique du Groupe de travail transfrontalier en charge de la Transition Écologique sont autant de leviers pour veiller à l'atteinte des objectifs de la Charte du Grand Genève en transition, en particulier la division de l'empreinte matière par 5 et la neutralité carbone d'ici à 2050. Cependant, l'édition 2025 de Pact'Matière seule ne suffira évidemment pas à atteindre ces valeurs seuil. Un travail continu, innovant et ambitieux, de concert avec le tissu économique, administratif et technique, académique et civil de l'agglomération franco-valdo-genevoise est essentiel.

ANNEXES



Annexe 1 : Processus de consultation

PARTIES REPRESENTÉES À L'ATELIER DE JANVIER 2023 (COMPOSITION PAR TABLE)

Matériaux d'excavation, terreux et déchets inertes de chantier

- Subdivision carrières, dépôts d'explosifs et déchets inertes, DREAL AURA
- Projet Valorisation Agronomique des Déchets Minéraux (VADEME) et Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie Caue74
- Division Géologie, sols et déchets (GEODE) - VD
- Association Terratrre et bureau Terasol
- Office cantonal de l'environnement, Secteur déchets du Service de géologie, sols et déchets OCEV-GESDEC

Réemploi BTP

- FAI et François Baud & Thomas Früh, Atelier d'architecture
- Matériauthèque Numérobis
- Losinger Marazzi
- Cerestia Home
- Matériuum

Bois

- DGE-FORET VD
- Pôle Excellence Bois 74
- Lignum Genève
- Promotion de la filière bois régionale, Région Nyon
- CBS Lifteam
- Charpente-Concept
- Cedotec

Textiles

- Institut Français du de la Mode, du Textile et de l'habillement (IFTH)
- Démarche (Textura)
- Coordination textile genevoise et Vestiaire social
- Texaid Suisse

Modalités Douanières

- Cellule conseil aux entreprises du pôle action économique, Direction régionale des douanes et des droits indirects (Annecy)
- Office Fédéral des Douanes OUEST
- André Raineri, Customs-Expertise, expert en modalités douanière

CONSULTATION DES FAITIERS ET ORGANISATIONS ECONOMIQUES

Organisation	Date du contact	Retour: rencontre ou par écrit
Forum d'agglomération	23.05.24	23.05.24
GENIE.CH	14.06.23	14.06.23
CIRCUL'R	03.08.23	04.09.23
CIRIDD	24.08.23	08.09.23
Fédération des Métiers du Bâtiment FMB	22.08.23	25.09.23
Société Suisse des Entrepreneurs SSE	VIA FMB	25.09.23
Agence Economique du Chablais AEC	24.08.23	28.09.23
Auvergne Rhône Alpes Entreprises ARAE	24.08.23	28.09.23
CCI France-Suisse	12.09.23	28.09.23
CCI Genève	22.08.23	29.09.23
Fédération des Entreprises Romandes FER	22.08.23	04.10.23
APRES-GE	22.08.23	09.10.23
APRES-VD	22.08.23	09.10.23
CCI Ain	09.10.23	20.10.01
Union Industrielle Genevoise UIG	VIA FER	24.10.23
Association des métier techniques du bâtiment TECHBAT	VIA FER	04.10.23
Fédération Genevoise des Fournisseurs de la Construction FGFC	VIA FER	04.10.23
INNOVALES	03.08.23	11.01.24
Les Recycleurs	21.09.23	15.03.24
GEBB	26.09.23	15.03.24
Fédération Suisse des Entreprises FSE	29.08.23	
Office de Promotion des Industries et des technologies OPI	VIA GENIE	
COBATY	21.09.23	
Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève FAI	09.10.23	
CCI Haute-Savoie	09.10.23	
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment CAPEB AURA	09.10.23	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ain CMA01	09.10.23	

Composition de la Commission Grand Genève en transition (Forum d'agglomération)

APRES-GE	
Association gessienne pour la transition écologique, la protection de la nature et du patrimoine	ATENA
Association rail Dauphiné Savoie Léman	ARDSL
Cercle Condorcet-Voltaire du Pays de Gex et Genève	
CCI Genève	CCIG
Club en fauteuil roulant Genève	CFRGe
Conseil local de développement du Pays de Gex	Codev
Face à 2main	
Fédération des métiers du bâtiment	FMB
Fédération Internationale de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement	COBATY-GE
Fédération suisse des urbanistes (section romande)	FSU
France Nature Environnement Ain	FNE01
France Nature Environnement Haute-Savoie	FNE 74
Institut des sciences de l'environnement	ISE
Institut scientifique européen	ESI
Mouvement populaire des familles	MPF
Mutualité sociale agricole Alpes du Nord	MSA
Urbanistes des Territoires	

La rencontre avec la Commission « Grand Genève en transition » (composition dans le tableau ci-dessus) du Forum d'Agglomération le 23 mai 2023 a servi à présenter en premier lieu la structure et les objectifs de Pact'Matière ainsi que plusieurs actions estimées comme étant stratégiques. Cela a permis par la suite de lancer à la fois les consultations des parties prenantes et les mises à jour successives du plan d'action sur la base des retours récoltés.

Annexe 2 : Glossaire

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AGEC Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

AURA Auvergne-Rhône-Alpes

BTP Bâtiment et travaux publics

CAUE 74 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie

EEE Objets Électriques, Électroniques et Électroménagers

EIT Écologie industrielle et territoriale

EPCI Établissements publics de coopération intercommunale

EPIC Établissement public à caractère industriel commercial

ETB Eurodistrict trinational de Bâle

FTI Fondation pour les Terrains Industriels de Genève (FTI)

FREC Feuille de route pour l'économie circulaire

GGC Groupe de travail Grand Genève Circulaire

GLCT Groupement Local de Coopération Transfrontalière

INEC Institut National d'Économie Circulaire

LPE Loi fédérale sur la protection et de l'environnement

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OST Observatoire statistique transfrontalier

PAE Programme d'actions économiques

PMGF Pôle métropolitain du Genevois français

PNTTD Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets

SIG Service industriels de Genève

Annexe 3 : Définitions

Les définitions suivantes permettent d'avoir un vocabulaire commun.

COMMANDE PUBLIQUE : Appel d'offres publiques, marché public

CYCLES COURTS : Les cycles courts décrivent des systèmes économiques localisés, dont les activités de production, transformation, consommation et fin de vie se déroulent autant que possible dans une zone géographique restreinte. Cela permet de réduire les impacts environnementaux liés aux transports et de favoriser l'économie locale.

ÉCO-CONCEPTION : L'éco-conception est une démarche qui vise à réduire les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie. Son démontage, son recyclage ou son élimination s'en trouvent facilités une fois consommé (définition de l'AFNOR).

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ : L'économie de la fonctionnalité peut se définir comme un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique repose sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage.

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE : L'écologie industrielle a pour objectif de faire évoluer le système économique, non durable dans sa forme actuelle, pour le rendre viable à long terme et compatible avec le fonctionnement normal des écosystèmes naturels. En pratique, il s'agit notamment d'utiliser les ressources de manière beaucoup plus efficace.

EMPREINTE CARBONE : L'empreinte carbone d'un pays représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) induite par la demande finale intérieure de ce pays (consommation des ménages, des administrations publiques et des organismes à but non lucratif et les investissements), que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés.

EMPREINTE MATIÈRE : L'empreinte matière d'une région comprend l'ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale, y compris les flux indirects (matières premières utilisées lors de la production à l'étranger, lors du transport, etc.).

FABRICATION ADDITIVE : La fabrication additive, ou impression 3D, désigne l'ensemble des procédés permettant de fabriquer, par ajout de matière, un objet physique à partir d'un objet numérique. Les différentes techniques se distinguent par la manière de déposer les différentes couches de matériaux (fusion, polymérisation, etc.) et les matériaux utilisés (métal, polymères, résine, etc.).

MATIÈRE PREMIÈRE : Par matières premières, on entend des matières extraites de la nature ou produites par elle et qui sont utilisées soit directement, soit pour être transformées en biens de consommation, telles les minéraux, les matières fossiles et les métaux ainsi que les produits agricoles et sylvicoles.

PARTAGE : Dans le sens économique, le partage désigne l'augmentation du degré d'utilisation des produits qui passe par plusieurs utilisateurs au cours de leur cycle de vie.

RECYCLAGE : Le recyclage désigne l'activité de désassembler les produits, trier leurs composants et extraire les substances toxiques afin d'obtenir des matières premières secondaires de qualité et de les remettre sur le marché.

RÉEMPLOI : Le réemploi couvre toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (Article L541-1-1 du Code français de l'environnement).

RÉPARATION : La réparation est la remise en fonction d'un bien. Les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets.

RESSOURCES NATURELLES : Les ressources naturelles englobent non seulement les matières premières, mais aussi le climat, les sols, l'eau et l'air ainsi que la biodiversité.

RESSOURCES NON RENOUVELABLES : Il s'agit des ressources naturelles dont l'usage entraîne l'épuisement de leurs stocks.

RESSOURCES RENOUVELABLES : Il s'agit des ressources naturelles se renouvelant au moins aussi vite qu'elles sont consommées.

RÉUTILISATION : La réutilisation couvre toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (définition juridique). La réutilisation est une opération qui s'amorce lorsqu'un propriétaire d'un bien usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Le bien usagé prend alors un statut de déchet. Il subit ensuite une opération de traitement des déchets appelée « préparation en vue de la réutilisation », lui permettant de retrouver son statut de produit.

SOBRIÉTÉ : La sobriété regroupe des réalités multiples à travers des démarches de frugalité, simplicité, zéro-gaspillage, efficacité, sobriété énergétique, ou encore de déconsommation. Le dénominateur commun de ces

diverses approches est la recherche de modération dans la production et la consommation de produits, de matières, ou d'énergie.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : La transition écologique est un processus de transformation profonde et indispensable du modèle économique et social actuel qui vise à renouveler les façons de produire, de consommer, de travailler, de vivre ensemble. À l'échelle des bassins de vie, elle consiste à inscrire, dès maintenant, les acteurs de la société dans une démarche partagée visant à la fois à respecter les limites écologiques de la planète, à en préserver les ressources naturelles et la biodiversité ; et à assurer durablement les conditions d'un bien-vivre individuel et collectif. (Charte Grand Genève en Transition)

VALORISATION DE LA MATIÈRE : la valorisation de la matière est un mode de traitement des déchets, également appelé recyclage, consistant à tirer parti des caractéristiques matière des déchets. Le procédé consiste à collecter séparément certaines matières ou déchets ou à les trier ultérieurement, à les traiter et à les réintroduire dans le circuit économique sous la forme de matières premières secondaire ou de produits secondaires. Selon l'ADEME, trois opérations principales de valorisation matière sont possibles : le recyclage, permettant de retraiter les déchets dans le cadre de leurs fonction initiale ou à d'autres fins ; la valorisation organique ; le remblaiement de carrières. La valorisation matière exclut cependant toute forme de valorisation énergétique et du retraitement en matières destinées à servir de combustible.

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des 34 actions de Pact'Matière

Les actions prioritaires faisant partie de l'édition 2025 sont identifiées dans le prochain tableau par le signe 

ACTIONS TRANSVERSALES	Objectif : Soutenir les projets existants et encourager les nouvelles initiatives	
	1	☉ Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève
	2	Création d'un mécanisme d'appel à projets pour la circularisation de l'économie du Grand Genève Nota Bene : cette action a été intégrée dans la fiche action de PACTE n°3.4 « Renforcer le financement des actions transfrontalières »
	Objectif : Mettre en réseau les acteurs pour maximiser les opportunités d'approvisionnement local	
	3	☉ Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières
	4	☉ Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève
Objectif : Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs, accompagner les changements de comportement		
5	☉ Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire	
6	☉ Adopter les critères de circularité dans l'octroi des marchés publics	
ACTIONS COMMUNES	Objectif : Garantir l'exemplarité des collectivités publiques en tant que maître d'ouvrage	
	7	☉ Accompagner le changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction
	8	Mise en valeur des chantiers exemplaires dans le Grand Genève, publics mais également privés
Objectif : Planifier à l'échelle du Grand Genève les sites et les infrastructures de stockage et de valorisation		
9	☉ Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	
MATÉRIAUX D'EXCAVATION, TERREUX ET DÉCHETS INERTES DE CHANTIER	Objectif : Soutenir la valorisation des ressources minérales et de sol dans les chantiers par le développement d'outils et de mesures adaptés à chaque matériau	
	10	Mise en place d'accords (entre collectivités et acteurs économiques) fixant des objectifs en matière de valorisation, des facilités administratives, des aides logistiques et financières facilitant leur atteinte
MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI ET DE DÉCONSTRUCTION	Objectif : Systématiser la prise en compte du réemploi dans les projets de construction / démolition	
	11	Introduction et application coordonnée de mesures contraignantes, telle l'incitation à la déconstruction plutôt qu'à la démolition ou l'obligation en amont des chantiers d'inventorier les flux et de partager ces informations avec les collectivités et acteurs locaux
	12	Développement d'un dispositif d'inventaire et d'audit standardisé obligatoire lors de démolitions
	13	Collection des informations sur les caractéristiques, volumes, localisation et disponibilité temporelle des matériaux de réemploi et de déconstruction afin de permettre un flux tendu sur une partie du gisement • Centralisation et diffusion des informations par la production d'un cadastre des gisements et renforcer sa diffusion. • Planification des infrastructures en conséquence
Objectif : Faciliter la structuration de réseaux de ressourceries sur le territoire transfrontalier		
14	Soutenir la mise en réseau des ressourceries (matériaux de réemploi) au sein du territoire du Grand Genève (à l'image de la Charte Chantiers Air Climat du Grand Annecy)	
MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES, BAS CARBONE ET INNOVANTS	Objectif : Encourager l'usage du bois local dans les chantiers publics ou privés	
	15	Mise en place d'incitations pour l'utilisation de bois local dans la construction (A l'instar de l'incitation financière vaudoise pour l'utilisation du bois vaudois)
	16	Renforcement de la disponibilité des espaces de production et de transformation, y compris pour les charpentiers et menuisiers
	Objectif : Assurer la diffusion du savoir-faire en matière de matériaux écologiques, bas carbone et innovants	
	17	Recensement des mécanismes de soutien financiers, fonciers et administratifs des deux côtés de la frontière, en matière de matériaux écologiques, bas carbone et innovant, et partage des expériences sur ces derniers et examen de leur potentiel de répliation
18	Développement de formations continues à destination des professionnels de la construction et de la planification	
19	Mise en place d'un pôle de compétence « matériaux de construction écologiques » transfrontalier	

ACTIONS COMMUNES	Objectif : Encourager la réparation	
	20	Réplication des répertoires de la réparation aux différents territoires pertinents du Grand Genève
Objectif : Faciliter la création d'un réseau de seconde main et de partage au sein du territoire		
21	Réplications des répertoires de la seconde main et de la location d'objets aux différents territoires pertinents du Grand Genève	
ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRO-MÉNAGER	Objectif : Identifier les opportunités de développer les filières de récupération / traitement de matériaux transfrontalières	
	22	Étude des opportunités de développer des centres de minage urbain pour la récupération des pièces et des matières premières
TEXTILES USAGÉS	Objectif : Soutenir la restructuration du marché de valorisation textile régional vers un modèle évitant l'export du gisement hors du territoire régional	
	23	☉ Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève
	24	Sensibilisation des habitants et des acteurs économiques afin d'améliorer l'efficacité du tri des habits et textiles usagés
	25	Valorisation du marché de la seconde main textile : • Valorisation des emplois y étant associés • Soutien à la mise en réseau des acteurs de la seconde main textile, et notamment selon leur typologie (caritatif, vintage etc.)
	26	Conception d'un projet pilote de tri permettant de restructurer la filière des textiles usagés, par exemple au travers de : • Tri des déchets à la source (avant la benne) selon leur qualité et examen de son potentiel (volume, coût net) • Examen des matières restantes à différencier au niveau de la benne (p. ex par matière : coton, jeans, cuir, etc.) selon la disponibilité des filières de valorisation
	Objectif : Soutenir l'innovation favorable aux économies de matière et d'énergie	
27	Facilitation de l'accès aux équipements de fabrication additive notamment dans l'optique de : • Permettre leur utilisation dans le prototypage, notamment pour les TPE et autres entreprises de taille modeste • Mettre en cohérence et valoriser des projets FabLab et autres organisations dans le domaine de l'économie de matière et de la revalorisation des déchets • Permettre l'inventaire des innovations locales en matière de fabrication additive	
28	Mise en lien du secteur industriel avec les avancées en termes de minage urbain notamment pour la procuration de matériaux rares (voir notamment domaine des biens de consommation)	
29	Soutien à l'émergence de technologies innovantes et locales mettant en œuvre des pratiques d'économie circulaire	
Objectif : Échanger les expériences d'écologie industrielle et pratiques pour soutenir leur mise en place		
30	Partage d'expérience/bonnes pratiques entre institutions soutenant l'innovation, institutions en charge des ZI, institutions de recherches en matière d'écologie industrielle à l'échelle du Grand Genève, et les projets locaux et régionaux	
31	Formulation d'un référentiel d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle du Grand Genève	
Objectif : Encourager le développement de boucles « locales »		
32	Valorisation des compétences existantes sur le territoire du Grand Genève dans le domaine de l'Écologie Industrielle et Territoriale	
33	Soutien de l'approvisionnement local, notamment par le biais de : • Facilitation de la mise en place de salons par filière • Mécanisme de soutien financier lors d'approvisionnement local	
34	Soutien au diagnostic et à la mise en place de solutions écologiques et circulaires individuelles et collectives	
INDUSTRIES	Objectif : Soutenir l'innovation favorable aux économies de matière et d'énergie	

Les actions prioritaires faisant partie de l'édition 2025 sont identifiées dans le tableau par le signe ☉

Annexe 5 : Bibliographie

RESSOURCES WEB, CONSULTÉES EN 2023 ET 2024

Administration fédérale. (s.d.) RS 814.610 - *Ordonnance du 22 juin 2005 sur le mouvement des déchets* (OMoD). Disponible à : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/49/1002_1027_/fr

Circle Economy. (2024) *What is the circular economy?*. Disponible à : <https://www.circle-economy.com/circular-economy/what-is-the-circular-economy>

Espaces transfrontaliers. (s.d.) *La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) - Présentation*. Disponible à : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/presentation-mot/>

EUR-Lex. (2021) *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination*. Disponible à : <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/basel-convention-on-the-control-of-transboundary-movements-of-hazardous-wastes-and-their-disposal.html>

European Commission. (2020) *Chemicals Strategy for Sustainability*. Disponible à : <https://echa.europa.eu/hot-topics/chemicals-strategy-for-sustainability>

European Commission. (2022) *Obligation pour l'UE d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050*. Disponible à : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_2013

Grand Genève. (2021) *Agglomération transfrontalière*. Disponible à : <https://www.grand-geneve.org/agglomeration-transfrontaliere/>

INERIS. (2006) *Règlement n° 1013/2006 du 14/06/06 concernant les transferts de déchets*. Disponible à : <https://aida.ineris.fr/reglementation/reglement-ndeg-10132006-140606-concernant-transferts-dechets>

Institut National de l'Économie Circulaire. (2024) *L'INEC - Institut National de l'Économie Circulaire*. Disponible à : <https://institut-economie-circulaire.fr/institut/>

La nuit est belle. (2024) *La collaboration transfrontalière*. Disponible à : <https://www.lanuitestbelle.org/la-collaboration-transfrontaliere/> (Accès: 23 mai 2024).

Légifrance. (2021) *LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*. Disponible à : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

Ministère de la Transition Écologique. (2019) *La feuille de route économie circulaire (FREC)*. Disponible à : <https://www.ecologie.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>

NFP 73. (s.d.) *NFP 73 - Nachhaltige Wirtschaft: ressourcenschonend, zukunftsfähig, innovativ*. Disponible à : <https://www.pnr73.ch/de>

Office fédéral de la statistique. (2021) *Indicateur d'environnement - Économie circulaire*. Disponible à : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/indicateurs-environnement/tous-les-indicateurs/reactions-de-la-societe/economie-circulaire.html>

Parlement européen. (2021) *Obligation pour l'UE d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050*. Disponible à : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210419IPR02302/obligation-pour-l-ue-d-atteindre-la-neutralite-climatique-d-ici-2050>

Parlement européen. (2023) *Transferts de déchets : les députés demandent un renforcement des règles de l'UE*. Disponible à : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230113IPR66627/transferts-de-dechets-les-deputes-demandent-un-renforcement-des-regles-de-l-ue>

Sonnette, S. (2020) *Grand Genève, Bâle trinationale : deux visions, deux cultures*. Disponible à : <https://www.espazium.ch/fr/actualites/grand-geneve-bale-trinationale-deux-visions-deux-cultures> (Accès: 23 mai 2024).

DOCUMENTS

Administration fédérale. (2019) *Nouveau programme de coopération*. Disponible à : <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/70577.pdf>

CleantechAlps, Sofies, et Rytec Circular. (2021) *L'économie circulaire : une opportunité économique et environnementale*. Disponible à : https://www.cleantech-alps.com/wp-content/uploads/2023/10/cleantech_l-economie-circulaire-une-opportunit-economique-et-environnementale.pdf

EBP. (2022) *Die Hürden gegen Ressourceneffizienz und Kreislaufwirtschaft abbauen*.

Grand Genève. (2022) *Grand Genève mode d'emploi - Juin 2022*. Disponible à : https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/grand-geneve-mode-emploi_juin_2022.pdf

Etat de Genève (2005). *Ecologie industrielle à Genève. Premiers résultats et perspectives*. <https://www.ge.ch/document/ecologie-industrielle-geneve-premiers-resultats-perspectives>

Etat de Genève (2015). *Les nouvelles ressources de Genève. 15 ans de travaux en écologie industrielle: résultats et perspectives*. <https://www.ge.ch/document/nouvelles-ressources-geneve>

Etat de Genève (2021). *Le bois local et la construction font bon ménage! Genève en transition écologique*. <https://www.ge.ch/document/bois-local-construction-font-bon-menage>

Grand Genève. (2023) *Charte Grand Genève en Transition*. Disponible à : https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Charte_Grand_Geneve_en_Transition_2023.pdf

IFOP. (2022) *Les salariés et la transformation de l'entreprise : impact et risques - Rapport détaillé*. Disponible à : https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2022/12/Les-salaries-et-la-transformation-de-lentreprise-impact-et-risques_Rapport-detailleVDEF.pdf

Ministère de l'Économie du Luxembourg. (2021) *Stratégie pour une économie circulaire - Luxembourg*. Disponible à : <https://economie-circulaire.public.lu/dam-assets/publications/2021/Strategie-economie-circulaire-Luxembourg-FR.pdf>

Moine, A. (2019) *Deux frontières aux destins croisés? Une frontière internationale comme catalyseur de dynamiques*. Presses universitaires de Franche-Comté. Disponible à : <https://books.openedition.org/pufc/6003?lang=fr>

SIG, État de Genève & Grand Genève, (2022). *Accélération de l'économie circulaire du Grand Genève - Synthèse du projet*. Disponible à : https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Synthese_Strategie_Economie_Circulaire_6juillet2022.pdf

Sohn, C. (2022) *La frontière comme ressource : vers une redéfinition du concept*. Bulletin de l'association de géographes français. Disponible à : <https://journals.openedition.org/bagf/8940>

Université de Genève. (2023) *Mode durable*. Disponible à : https://www.unige.ch/urbanhub/files/6316/8655/4089/230607_UNIGE_Mode_durable_FR_WEB.pdf

Annexe 6 : Recueil d'initiatives existantes sur le Grand Genève (état juin 2025)

>>> Annexe 6 : Recueil d'initiatives existantes sur le Grand Genève (état juin 2025)



GLCT Grand Genève
 Présidence du Conseil d'Etat
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain
 du Genevois français**
 T +33 (0)4 50 04 54 08
 infos@grand-geneve.org

Région de Nyon
 T +41 (0)22 361 23 24
 info@regiondenyon.ch

**République et
 Canton de Genève**
 T +41 (0)22 546 73 40
 grand-geneve@etat.ge.ch